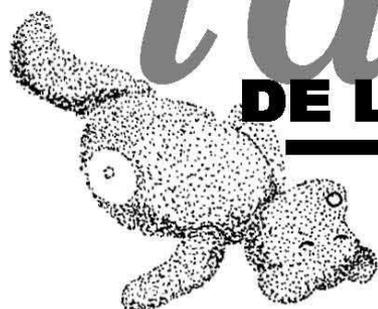


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

Rendez-vous dans cinq ans ?

Il reste moins de cinq ans désormais... C'est en effet en 2015 qu'est fixée l'échéance finale pour la réalisation des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Ces OMD, parmi lesquels on distingue la *réduction de la mortalité infantile*, *l'accès à l'éducation primaire pour tous* et *la réduction de la mortalité maternelle* sont aujourd'hui inégalement atteints dans le monde. Ces trois derniers Objectifs font plus singulièrement échos aux droits et aux conditions de vie disparates de millions d'enfants, ici et ailleurs.

A l'initiative des Nations unies et de leur Secrétaire général, les Etats membres se sont réunis en Sommet, du 20 au 22 septembre, en prenant le soin d'arrêter un programme d'action visant à la poursuite et l'achèvement de ces OMD. L'enjeu est en effet considérable pour les enfants car, là encore, comment ne pas regretter que la mortalité maternelle et la mortalité infantile demeurent les deux OMD qui ont été les plus négligées depuis leur officialisation, au début de ce nouveau millénaire.

Dans une déclaration visant à exhorter la Communauté internationale à redoubler d'efforts pour réduire significativement la mortalité maternelle et infantile, Ban Ki-moon expliquait : «Nous savons ce qui fonctionne pour sauver les vies des femmes et des enfants, et nous savons que les femmes et les enfants ont une place centrale dans tous les objectifs du Millénaire pour le développement».

Et comme pour joindre judicieusement les actes à la parole, le Secrétaire général s'est empressé de lancer une «Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants», dont le financement sur les cinq prochaines années s'élèvera à hauteur de 40 milliards de dollars (USD).

L'heure est plus que jamais est aux résultats : chaque année, sur 137 millions de naissances, près de 8 millions d'enfants décèdent de causes évitables et plus de 350.000 femmes perdent la vie suite à des complications prénatales ou consécutives à l'accouchement que l'on peut également prévenir.

Lionel Quille,
Responsable de la Commission Enfants.

AMNESTY
INTERNATIONAL 

N° 16
octobre 2010
Public
SF 10 – ENF 27

SOMMAIRE

Edito

Points de vue, réflexions

- A propos du défenseur des enfants : R. Badinter - C. Brisset
- L'éducatif doit primer sur le répressif : C. Sultan
- La fessée rend-elle les enfants plus agressifs ?
- Enfants Roms, leur situation en France est scandaleuse: F. Quiriau

Reportage

Nouvelles du Tibet

Actualités – France

- L'Unité médico-judiciaire
- Outil pour dépister l'inceste
- Création base-élèves annulée par le Conseil d'Etat

Actualités – Monde

- Ban-Ki-Moon lance la stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant
- Roumanie : proxénétisme
- Turquie : bonne nouvelle
- Enfants soldats : sanction des recruteurs
- RDC, catastrophe humanitaire à l'est
- Burkina Fasso : jeunes filles en danger
- Népal : utilisation d'enfants par les maoïstes
- Inde : enfants dans les mines
- Inde : les usines prisons
- Philippines : Harold, enfant des rues
- Chine : parents d'enfants kidnappés

En bref

France – Monde

Agenda

- Films
- Livres
- Documentation
- Evénement

Elaboration et préparation de La Lettre :

Brigitte Delcros

Mise en page :

Elisabeth Dehédin

Rédaction :

Philippe Brizemur, Jean-Luc Cheyrouze, Jocelyne Cordier, Vanessa Darguel, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Michaël Lakin, Anne Lepage, Lionel Quille, Beryl Stein

Relecture :

Jean-Claude Alt

Points de vue et réflexions

Robert Badinter dénonce la volte-face du Sénat à propos du Défenseur des enfants

L'ancien Garde des Sceaux, Robert Badinter, a dénoncé le 4 juin 2010 «une véritable palinodie, un mauvais coup porté aux droits des enfants», la veille au Sénat lors du vote du projet de loi instituant le Défenseur des droits. «On a assisté à une scène presque pitoyable où on voit des élus accepter de manger leur chapeau», a déclaré Robert Badinter sur France Inter.

Le Sénat a fait volte-face sur cette question en réintroduisant par amendements du gouvernement le Défenseur des enfants dans le périmètre du Défenseur des droits, après l'en avoir retiré dans un premier temps. «Je considère que c'est un mauvais coup porté à la défense des droits des enfants et tout cela pour montrer que la majorité demeure unie», a ajouté le sénateur des Hauts-de-Seine. Il a dénoncé une «dérive constante à laquelle on assiste depuis 2007 vers une monocratie où l'essentiel des pouvoirs, législatif comme exécutif, sont dans la main du président de la République». «Nous avons un système dans lequel la volonté du souverain, le chef de l'exécutif, prévaut quand il s'agit de fronde, d'audace dissidente de certains parlementaires de sa majorité. Tout cela n'est pas sain pour une démocratie équilibrée», a-t-il conclu.

Robert Badinter, ancien garde de Sceaux, AFP, 4 juin 2010 (Nouvelobs.com).

L'analyse de Claire Brisset, médiatrice de la Ville de Paris, ancienne Défenseuse des enfants (2000-2006)

Ainsi donc, le Sénat aura scellé en quelques heures, début juin, le sort de trois institutions : le Défenseur des enfants, la Halde et la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Trois institutions indépendantes qui, après avoir rendu d'immenses services, chacune dans sa sphère d'activités, se verront dissoutes au sein du Défenseur des droits, dont l'existence est désormais inscrite dans la constitution.

De ce dernier point, tout démocrate ne peut que se réjouir. Voir les fonctions actuelles du Médiateur de la République transformées, renforcées, rendues plus offensives et clairement orientées vers la défense des libertés publiques ne peut que satisfaire ceux qu'inquiète la fragilité des droits de l'homme, partout dans le monde.

Fallait-il pour autant dissoudre dans cette nouvelle instance la lutte contre les discriminations, le contrôle des forces de l'ordre et la défense des droits de l'enfant ? Était-ce un luxe inouï que d'individualiser ces trois thèmes, dans un pays qui ne cesse de rappeler qu'il est la "patrie des droits de l'homme" ?

Reprenons quelques-uns des épisodes malheureusement burlesques de la première semaine de juin. Le Sénat, dans un premier mouvement, décide de retirer le Défenseur des enfants du périmètre du futur Défenseur des droits. S'ensuit un psychodrame : injonction est donnée, par l'exécutif, aux sénateurs rebelles de rentrer dans le rang. Ce qu'ils font dès le lendemain, malgré le vibrant plaidoyer de Robert Badinter, de la gauche unanime et de quelques sénateurs de la majorité.

On peut malheureusement déduire de cet épisode que la crainte fut si grande de voir le Sénat se rebeller contre ce projet ou contre d'autres, à venir, qu'il fallait impérativement lui faire toucher du doigt les limites de sa liberté. Il n'était même pas pensable d'attendre de l'Assemblée nationale qu'elle rétablisse l'ordre, à savoir le projet initial du gouvernement.

De ce triste épisode, on peut tirer des conclusions politiques alarmantes sur l'affaiblissement de la démocratie parlementaire dans notre pays. Cette évolution semble hélas avérée.

On peut aussi émettre des suggestions au législateur qui, sur cette question, n'a pas terminé son travail puisque la navette parlementaire va désormais se poursuivre. Si le Défenseur des enfants doit exister au sein d'un vaste ensemble, à quelles conditions cela peut-il s'envisager pour que l'essentiel soit préservé ?

En premier lieu, il doit être nommé pour la même durée que le Défenseur des droits, c'est-à-dire être non révocable. Il doit pouvoir être saisi directement par les enfants et ceux qui les représentent, instruire lui-même les réclamations, et les traiter. Il doit d'autre part pouvoir élaborer son propre diagnostic sur l'état des droits de l'enfant en France auprès des pouvoirs publics et de l'ONU. La France n'a-t-elle pas ratifié la Convention internationale sur les droits de l'enfant dont les Nations unies sont les garantes ? Il doit enfin établir son propre rapport annuel et élaborer lui-même ses propositions de réforme.

Ce n'est qu'à ces conditions, inscrites dans la loi, que la France pourra continuer à plaider pour les droits de l'enfant dans le monde et sur son sol sans rencontrer l'incompréhension générale. Aujourd'hui existent plus de quatre-vingt institutions indépendantes sur les droits de l'enfant et le mouvement est croissant. Personne ne comprendrait qu'une évolution aussi régressive – celle qui

consisterait à mettre les droits de l'enfant sous tutelle – s'empare de notre pays alors même que la communauté mondiale vient de célébrer le vingtième anniversaire du traité qui leur a donné naissance.

Faut-il s'apprêter à dire "Au revoir les enfants..." dans un pays qui a porté leurs droits si haut ? Accepter de voir le mot "enfant" constamment remplacé par celui de "mineur" comme s'il était plus acceptable parce que moins chargé d'affectivité ? Et, enfin, se résoudre à considérer que nous sommes réellement, comme on nous le dit parfois à l'extérieur de nos frontières, "le peuple qui a inventé le haussement d'épaules" ?

Claire Brisset, médiatrice de la Ville de Paris, ancienne défenseuse des enfants, «Le Monde», 15 juin 2010.

L'éducatif doit primer sur le répressif : «un projet éducatif ne marche pas par l'humiliation»

Catherine Sultan, présidente du tribunal pour enfants de Créteil, revient sur les velléités répressives de la majorité envers les mineurs délinquants.

Lors de son discours musclé de Grenoble, le 30 juillet, Nicolas Sarkozy a demandé «une réforme profonde du droit pénal applicable aux mineurs». La chancellerie organisera des consultations dès la rentrée. En attendant, les élus de droite rivalisent de propositions sécuritaires, tel Eric Ciotti qui veut sanctionner les parents de délinquants qui ne respecteraient pas un «plan de probation», ou Serge Dassault qui préconise de baisser la majorité pénale de 18 à 16 ans. Catherine Sultan est la présidente du tribunal pour enfants de Créteil (Val-de-Marne), et responsable de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF). Elle explique sans angélisme pourquoi l'éducatif doit primer sur le répressif.

Faut-il sanctionner les parents de jeunes délinquants ?

Un juge des enfants travaille toujours avec la famille des mineurs délinquants. Je leur rappelle leur responsabilité éducative, nos rapports ne sont pas toujours suaves mais respectueux. Mon rôle, c'est de les remettre en selle. Le mineur délinquant n'est pas né de nulle part, la transgression qu'il a commise fait fréquemment écho à un problème familial ponctuel ou profond. Pour stabiliser le mineur, il faut souvent aider les parents à occuper leur juste place, à pouvoir exercer leur autorité. La réussite d'un projet éducatif dépend souvent de leur adhésion et ne marche pas par l'humiliation. Ce n'est pas simple d'être parent d'adolescents. Encore moins quand on est déraciné ou dans une situation sociale très dégradée. Supprimer les allocations familiales, condamner les parents, ce sont des propositions d'affichage, souvent dépourvues de sérieux sur le plan juridique... et qui existent déjà sous d'autres formes. Quand un juge retire un mineur de sa famille pour le placer dans un foyer, les allocations ne sont évidemment plus versées aux parents. Et dans les rares cas où les parents sont réellement malveillants, l'article 227-17 du code pénal permet de les sanctionner par une amende, voire une peine de prison. La question se pose pour l'une des affaires dont je suis saisie... Je n'y suis pas opposée par principe, mais cette réponse doit rester exceptionnelle. Sinon, on n'arrivera qu'à durcir le rapport entre la justice et les enfants, et décrédibiliser encore leurs parents. Vous avez parfois face à vous des gens qui, tout au long de leur vie, n'ont jamais été respectés. Ils ont honte, ils s'excusent des actes de leur fils... Et vous voulez les humilier à nouveau ?

Faut-il passer la majorité pénale de 18 à 16 ans ?

Soyons sérieux et arrêtons de répéter ces incantations qui ne reposent sur aucune réalité. Les mineurs délinquants seraient de plus en plus jeunes, de plus en plus violents et l'impunité de plus en plus grande. Les lois reposent toutes sur ce triptyque... qui est faux. Oui, la délinquance des mineurs a évolué : elle reflète la société et aujourd'hui, la société est en crise. Il est vrai aussi que le rapport à l'autorité parentale a changé, quelle que soit la classe sociale. L'éducation repose plus souvent sur la négociation que sur l'obéissance à un ordre. Je ne pense pas qu'il faille s'en plaindre, même si les parents peuvent apparaître moins protecteurs aux yeux de leurs enfants. Dans certaines familles, le discours éducatif devient paradoxal : les enfants sont très responsabilisés, mais aussi très isolés. Mais il y a surtout un grand changement dans le regard que la société porte sur sa jeunesse. Certains faits qui auraient hier été traités par la prévention, le sont aujourd'hui par la sanction. Il y a dix ans, un mineur violent à l'école, absent en cours ou en errance, aurait été dirigé vers l'enfance en danger. Aujourd'hui, on le poursuit au pénal : il fera l'objet d'une mesure éducative (un avertissement, une mesure de réparation...) ou d'une peine. Le principe de la tolérance zéro amène à une quasi-automatisme des poursuites : le taux de réponse pénale est passé de 77,1% en 2001 à 91,1 % en 2008 pour les mineurs. Alors oui, aujourd'hui on poursuit plus souvent les mineurs, et de plus en plus jeunes : c'est cela qu'on retrouve dans les chiffres de la délinquance. Le système est engorgé, nous n'avons pas les moyens de l'éducatif qui, lui, demande du temps.

Les juges des enfants sont pourtant passés de 339 en 2000 à 444 aujourd'hui

C'est vrai, mais notre activité croît aussi. A Créteil, l'activité pénale a augmenté de 40% entre 2003 et 2009, ce qui représente 900 saisines supplémentaires. Notre activité au nom de la protection de l'enfance, elle, a stagné. On manque de greffiers, de salles pour les audiences... ce qui ralentit notre activité. Le manque de place dans les foyers est tel qu'on est souvent contraint à y renoncer ou à orienter un jeune dans une institution dont on craint qu'elle ne convienne pas à son profil. On en arrive à chercher une place, plus qu'une solution... En ce moment, j'ai trois ados en attente d'une place dans un Centre éducatif renforcé. Deux d'entre eux sont sur «liste d'attente» depuis mai. Les mesures éducatives en milieu ouvert décidées par le juge des enfants [l'accompagnement des familles par un éducateur ndr], fers de lance de la prévention, peuvent être en attente d'exécution pendant plus d'un an dans le Val-de-Marne, l'Essonne ou la Seine-et-Marne. Faute d'un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) disponible, plusieurs mois peuvent être nécessaires pour qu'un mineur délinquant soit pris en charge.

Que pensez-vous du développement des structures plus répressives, comme les centres éducatifs fermés (CEF), créés par les lois Perben ?

La procédure qui encadre les CEF est particulièrement coercitive, puisque le non-respect des règles éducatives des centres par l'adolescent peut le conduire en prison. L'admission dans cette structure ne devrait être décidée qu'en alternative à l'incarcération ou pour des mineurs déjà condamnés. Les jeunes qui s'y trouvent ne présentent pas tous ce profil de récidivistes... Les juges des enfants sont parfois tentés d'y envoyer des jeunes qui relèveraient du placement commun, car les CEF bénéficient de très bons équipements et le personnel y est nombreux. Face au manque de place et de moyens engagés dans les foyers traditionnels, il y a un risque de banalisation de solutions plus coercitives.

Comment alors adapter la loi à l'évolution de la délinquance des mineurs ?

L'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille veut justement soumettre ses propres pistes à la garde des Sceaux, qui travaille sur un nouveau code pénal pour les mineurs. Nous proposons de réaménager la procédure pénale autour d'un «dossier unique» à l'issue duquel le jeune serait jugé en fonction de son parcours et des progrès accomplis. Il obligerait le juge à recevoir le jeune et sa famille dans un délai court après chaque saisine, puis de réévaluer la situation à échéances régulières. Une réponse rapide pourrait être apportée à la victime tout en préservant le temps nécessaire à l'évolution du mineur. Notre projet prévoit également de renforcer la mesure de réparation, introduite dans notre droit en 1993 et qui est l'invention la plus intéressante concernant la justice des mineurs, de ces vingt dernières années. Le jeune doit réparer le trouble qu'il a causé à la victime et à la société. Accompagné par un éducateur, il doit réfléchir sur les conséquences de son acte et proposer un moyen pour le réparer. Certains vont vouloir faire un stage chez Emmaüs, d'autres écrire une lettre d'excuses. L'adolescent saisit aussi l'opportunité de donner une autre image de lui-même. Nous sommes prêts à débattre du projet de la ministre à condition que les grands principes de l'ordonnance de 1945 soient réellement respectés. Ceux d'une justice éducative où la répression reste l'exception, sachant qu'on est mineur jusqu'à 18 ans.

«Libération», 24 août 2010, propos recueillis par Sonya Faure.

La fessée rend-elle les enfants plus agressifs ?

88 % des professionnels de santé se déclarent opposés à l'adoption d'une loi interdisant la fessée, selon un sondage du Journal international de médecine auquel ont répondu 460 personnes, entre le 31 mai et le 8 juin 2010. «Bien qu'avertis des noirceurs de l'âme humaine, les professionnels de santé ne demeurent pas convaincus de l'effet d'entraînement que peut provoquer la «banalisation» de la fessée», peut-on lire sur ce site réservé au corps médical. Par ailleurs, les «blouses blanches» restent attachées à certains principes d'éducation dans lesquels la «correction» physique ne doit pas être systématiquement écartée.

Pour mémoire, en 2008, le Conseil de l'Europe a suggéré aux États membres d'adopter, sans plus attendre, une loi interdisant tous les châtiments corporels infligés aux enfants, y compris la fameuse fessée. La secrétaire d'État à la famille, Nadine Morano, a signé cet appel de l'Europe, sans que cet acte soit relayé par la presse, puis indiqué qu'elle ne considérait pas nécessaire de légiférer sur la question. Il est vrai que la perspective d'interdire purement et simplement la fessée déplaît à une majorité de Français. Ainsi un sondage réalisé à la fin 2009 par l'institut TNS Sofres pour le quotidien Ouest France a révélé que 82 % de nos concitoyens sont contre une loi qui réprouverait officiellement ce type de correction.

L'absence de volonté politique en la matière et la levée de boucliers générale contre une prohibition de la fessée n'a pas empêché Edwige Antier, pédiatre et députée, de déposer une proposition de loi contre cette pratique. Selon elle, la fessée montre aux enfants «qu'un conflit peut se résoudre par la violence» et que «le fort a le droit de frapper le faible». «Rappelant que dix-huit pays ont depuis 1980 imité la Suède qui a été la pionnière en la matière, le Dr Antier suggère que cette interdiction soit inscrite dans le code civil et lue aux futurs mariés au même titre que les obligations entre époux, oubliant peut-être que plus de 50 % des enfants sont aujourd'hui le fruit d'une union libre», précise perfidement le Journal international de Médecine.

Mais le débat est loin d'être clos : selon une étude récemment publiée dans la revue Pediatrics, les enfants plus souvent soumis à ce type de correction se révèlent plus agressifs que ceux qui en ont été épargnés.

«Le Point», 10 mai 2010, d'après Edith Held/Corbis.

Enfants Roms : «Leur situation en France est scandaleuse»

«Cette situation qui n'a que trop duré est scandaleuse» ! Ces propos proviennent de Fabienne Quiriau, présidente de la Commission Enfance en France de l'Unicef. Elle réagit sur les reconduites à la frontière des enfants Roms dans un article publié sur le Nouvelobs.com.

La présidente de la Commission Enfance en France de l'UNICEF estime que «l'enfant doit être au cœur du débat». Selon Fabienne Quiriau, l'Unicef se préoccupe «en premier lieu du respect de leurs droits fondamentaux. Droits qui sont inscrits dans la convention internationale des droits de l'enfant, signée et ratifiée par la France il y a 20 ans». D'après elle, «lorsque Nadine Morano (ndlr : secrétaire d'Etat à la famille) parle de mendicité, elle oublie les raisons de leur dénuement».

Fabienne Quiriau ajoute que «la seule question qui vaille d'être posée est : Pourquoi ces enfants sont-ils livrés à la mendicité ? » Elle estime que la secrétaire d'Etat «occulte leurs conditions de vie précaires, leur manque criant de ressources et tant d'autres aspects de la vie quotidienne qui les enracent dans la misère et les exposent à tous les dangers».

Fabienne Quiriau pointe aussi «le manque de considération du gouvernement français à l'encontre des enfants Roms». Elle ajoute que ce qui «paraît insupportable est l'absence d'une véritable politique à l'égard des enfants Roms, le manque de moyens consentis pour améliorer la situation, le peu d'intérêt porté à cette question, l'amalgame entre enfants Rom et délinquance juvénile. Manifestement, ces enfants ne jouissent pas du même sort que les autres enfants sur notre sol. Cette situation qui n'a que trop duré est scandaleuse».

La présidente de la Commission Enfance en France précise que «c'est d'ailleurs ce qu'a pointé le Comité des Droits de l'Enfant des Nations-Unies en juin 2009, jugeant que la France n'a pas à l'égard de ces enfants une politique protectrice et équitable. Et en particulier au regard de leur droit à l'instruction ». Elle a également déclaré que «l'ensemble des droits fondamentaux de ces enfants ne sont pas respectés. Concernant le nouveau projet d'accord entre la France et la Roumanie à propos des mineurs isolés, il apparaît que les garanties minimales de protection de l'enfance ne seront pas assurées, notamment le juge des enfants ne sera plus automatiquement saisi».

Pour conclure, Fabienne Quiriau s'est interrogée sur le futur de ces enfants : «Avons-nous une quelconque assurance sur les conditions d'accueil et de vie qui les attendent en Roumanie ? Leur sort sera-t-il meilleur ? La question reste sans réponse».

www.nouvelobs.com

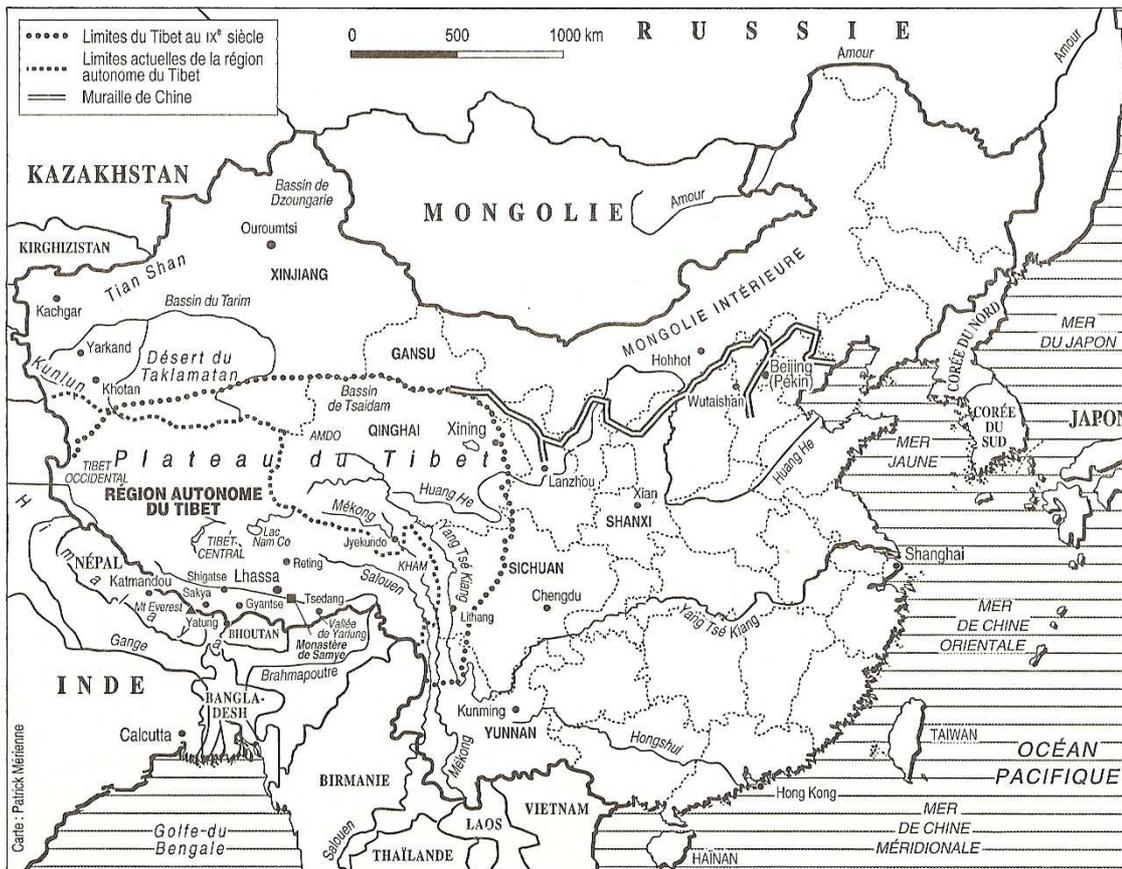
Reportage

Nouvelles du Tibet

Dans le cadre d'un voyage dans l'ouest du Tibet, grande région désertique peuplée de nomades vivant de leurs troupeaux de yacks, de moutons et de chèvres, voyage en compagnie d'un couple d'amis connaissant le Tibet depuis de longues années, nous avons reçu de nombreux témoignages des populations nomades.

Nous les avons rencontrés sur le bord des routes désertes, venant de nulle part, nous en avons pris en stop ou ils sont simplement venus nous trouver dans nos campements, avertis par je ne sais quel bouche à oreille de notre passage.

Ils étaient tous assoiffés de contacts avec nous, étrangers, très rares dans ces régions isolées.



Ils voulaient témoigner de leur vie actuelle et des restrictions imposées à leur mode de vie traditionnelle de nomade. Ils nous ont parlé de la réduction de leurs troupeaux imposée par les Chinois, de l'interdiction de se réunir ou de celle de rendre visite aux monastères, des nombreuses violations de leurs droits fondamentaux qui se sont accentuées depuis la répression des manifestations de Lhasa en mars 2008.

L'école est obligatoire à partir de 7 ans pour les enfants des nomades. Du fait du nomadisme de leurs parents, ils sont pensionnaires dans des villages éloignés. Leurs conditions de vie sont difficiles : écoles rudimentaires sans chauffage, éloignement des parents et endoctrinement par les Chinois qui gèrent ces écoles. Il est à craindre qu'ils perdront en partie la culture traditionnelle de leur famille.

Dans ces régions désertiques du Haut Plateau de Tibet, un nomade nous a expliqué que les mariages sont arrangés à l'âge de 3 ou 4 ans. Il n'y a pas de contrôle des naissances. Par contre, dans les villes à l'est, les jeunes se choisissent et les enfants sont limités à deux.

Des travaux gigantesques sont en cours, entre 4.500 et 5.000 mètres d'altitude, pour la construction d'une route longeant l'Himalaya sur 500 kilomètres, de l'est vers l'extrême ouest du Tibet.

Les contremaîtres chinois font travailler 10.000 Tibétains dans des conditions très difficiles, 7 jours sur 7, dix heures par jour. Ils travaillent souvent en famille avec leur femme et leurs enfants adolescents, dans le froid, le vent et la poussière. La plupart sont sans gants, soulevant les pierres, manipulant le ciment et poussant de petites brouettes dérisoires. Les plus jeunes enfants jouent sur les tas de cailloux à côté, dans des nuages de poussière.

Les populations nomades n'ont plus le droit, depuis un an, d'aller dans les monastères et par conséquent n'ont plus accès aux soins médicaux traditionnels ou allopathiques que les moines leur procuraient.

La présence chinoise est comme une chape de plomb. Il paraît prévisible que, dans une génération, la vie sur le Haut Plateau du Tibet de l'ouest aura complètement changé. Les nomades eux-mêmes nous ont répété maintes fois lors de leurs témoignages : «Notre mode de vie sera éradiqué dans une vingtaine d'années».

Elisabeth Dehédin, Commission Enfants.

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

L'Unité médico-judiciaire, lieu d'accouchement de la parole des mineurs victimes

Les Unités médico-judiciaires (UMJ), où sont menées dans des conditions optimales les auditions d'enfants victimes de violences, sont un formidable outil d'accouchement de la parole, témoignent enquêteurs et magistrats, qui déplorent leur rareté en France. Une peluche peut être utilisée pour expliquer les gestes lors de l'examen médical et détendre l'atmosphère.

Ce jour-là à l'UMJ de Bourg-en-Bresse, petit local au rez-de-chaussée de l'hôpital, arrive un garçon de dix ans qui accuse son grand-père d'attouchements sexuels.

Avant de le confier au gendarme en charge de l'audition demandée par le parquet, les éducatrices spécialisées Danielle Chival et Anne Débias lui expliquent, dans leur bureau décoré de dessins d'enfants, que l'audition va être filmée afin de lui éviter de répéter son récit au long de la procédure.

"Les gendarmes mènent une enquête parce que les adultes se font du souci pour toi. Tu vas essayer de mettre les choses en mots, de dire ce qui s'est passé", dit Danielle Chival à l'enfant, inquiet à l'idée que son grand-père aille en prison. "Après, tu retourneras à ta vie de petit garçon. La suite, ce sont les adultes qui s'en occupent", ajoute Anne Débias. Quand il se sent prêt, elle le conduit dans la salle d'audition attenante, remplie de jouets, notamment de poupées destinées à aider les mineurs à s'exprimer.

L'éducatrice de l'UMJ de l'Ain, qui a reçu plus de 260 enfants l'an dernier, lui montre au passage la caméra et la vitre sans tain derrière laquelle l'enquêteur chargé du dossier suit l'audition.

Le gendarme laissé en tête-à-tête avec l'enfant est spécialisé dans les auditions de mineurs. Il évoque avec lui sa rentrée en sixième, avant de l'interroger sur les actes reprochés à son grand-père.

Comme le petit garçon répugne à désigner la zone de son corps touchée, il lui tend une feuille. "Je n'ai pas le droit de le dire à ta place. Il faut que tu le dises. Ou tu préfères l'écrire?", dit le gendarme à l'enfant qui écrit finalement "zizi".

"Le but, à l'origine, des UMJ, c'était d'éviter de faire répéter l'enfant", avec une audition unique, insiste Sophie Taupin, substitut du procureur de Bourg-en-Bresse, qui a œuvré à la création de l'UMJ de l'Ain fin 2006.

Danielle Chival souligne, quant à elle, l'importance de pouvoir réaliser dans un même lieu l'audition et les examens médicaux, mais aussi le suivi de l'enfant, qui peut être hospitalisé en pédiatrie ou placé en famille d'accueil.

"L'UMJ, c'est un lieu qui donne toutes les garanties du bon recueil de la parole de l'enfant", souligne le procureur général de Lyon, Jean-Olivier Viout, qui a présidé la commission Outreau, consacrée aux dysfonctionnements judiciaires dans cette affaire de pédophilie partie d'accusations d'enfants.

Le rapport de la commission, rendu en 2005, vantait déjà les mérites de ces petites structures essaimées à partir des années 1990, où interviennent psychologues et éducateurs, dans un univers plus rassurant que le commissariat.

Mais les UMJ, moins de 70 en France, restent absentes de grandes villes comme Lyon. Si la Chancellerie s'enthousiasme pour ce dispositif, elle ne paie que les examens médicaux réalisés dans les UMJ, comme les prélèvements en cas de viols. Et le financement des unités dépend des collectivités locales, souvent les conseils généraux comme à Bourg-en-Bresse, ou plus surprenant, d'associations. "L'idéal serait que les services publics financent les UMJ", estime M. Viout, qui, en attendant une harmonisation du dispositif au niveau national, tente de convaincre le conseil général du Rhône de financer une unité à Villefranche-sur-Saône, avant Lyon, sur le modèle de Bourg-en-Bresse.

AFP, 16 juin.2010, <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1910-Medecine-sante.htm?rub=15>

France : découverte d'un nouvel outil scientifique pour dépister l'inceste

Les docteurs L. Jehel, P. Levy et C. Bonnet ont fait une découverte : un outil scientifique pour dépister l'inceste baptisé "la triade" qui a fait l'objet d'une publication dans le British Medical Journal en août 2010.

En mars 2010, AIVI a présenté son deuxième sondage IPSOS/Axa Atout Coeur sur la santé des victimes. Près d'un millier de français ont répondu aux mêmes questions que 341 victimes d'inceste membres d'AIVI. Les réponses furent édifiantes. A partir de ces résultats, ces scientifiques ont isolé trois questions simples pouvant être posées par tout professionnel en contact avec les victimes et permettant de dépister l'inceste à 91% pour les femmes et 76% pour les hommes dès l'âge de 16 ans.

Utilisé à grande échelle, cet outil permettrait de détecter les victimes dès l'adolescence afin d'engager une prise en charge précoce, d'éviter suicides, toxicomanie, anorexie et tant d'autres troubles liés à l'inceste. La prise en charge est inexistante aujourd'hui car les victimes mettent en moyenne 16 ans après les faits pour révéler leur vécu (sondage AIVI/AXA Atout Cœur 2010 par Ipsos). Pour toutes les victimes, cet outil est porteur d'espoir si une volonté politique œuvre pour le déployer sur notre territoire.

«Briser le silence de l'inceste» peut commencer par l'utilisation de méthodes scientifiques, mais aussi par une meilleure connaissance des outils utilisés à l'étranger pour entendre les enfants et analyser leur parole, comprendre l'impact de la révélation

sur eux, identifier les théories visant à bâillonner les victimes et ceux qui les protègent, théories qui nous viennent souvent des Etats-Unis, comprendre comment fonctionne la justice, ses pouvoirs et ses limites face à ce crime odieux.

Ce fléau de santé publique concerne 2 millions de victimes en France (sondage AIVI par Ipsos 2009).

Association Internationale des Victimes de l'Inceste <http://aivi.org>

Le Conseil d'Etat restreint la portée de l'arrêté d'octobre 2008 portant création de la Base-élèves

La Base-élèves n'a donc plus de validité juridique !

Rappelons également que le Procureur de Paris avait procédé, début juillet, à un rappel à la loi du Ministère suite aux 2.103 plaintes déposées par des parents partout en France, reconnaissant ainsi les failles juridiques du fichage scolaire, même si le Procureur n'a pas voulu ouvrir de procès.

Le communiqué de l'AFP oublie hélas deux points extrêmement importants :

1- le Conseil d'Etat annule les dispositions qui interdisent toute possibilité d'exercice du droit d'opposition des parents. Le droit d'opposition des parents doit donc être rétabli.

Il est donc impensable d'exclure ou de refuser l'inscription d'un enfant dans une école sous prétexte que ses parents refusent son fichage.

2- le Conseil d'Etat reconnaît explicitement l'interconnexion de la Base-élèves avec la BNIE (base nationale identifiant élève) qui permet une conservation totalement illicite et disproportionnée des données pendant 35 ans !

Combien de fois le Ministère, les inspecteurs d'académie, de nombreux directeurs d'école, des élus, des DDEN (Délégués départementaux de l'Education nationale), et même la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), n'ont-ils pas nié l'existence de la BNIE et de son interconnexion avec la base-élèves ?

Comme par enchantement, le conseil national de la statistique commence également à trouver que ce fichage est un peu limite au niveau des libertés.

Le Conseil d'Etat a demandé au gouvernement de «modifier» deux fichiers de recensement des élèves du primaire, dont le très contesté Base-élèves, pour qu'ils soient conformes à la loi et puissent continuer à être mis en oeuvre, dans une décision rendue publique lundi.

Selon un communiqué, le Conseil d'Etat a «invalidé sur plusieurs points» les traitements de données Base-élèves 1er degré, mis en place à partir de 2004, et Base nationale des identifiants des élèves (BNIE), créé en 2006.

A la suite de cette décision, «ces fichiers devront être modifiés afin d'assurer leur conformité à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978», explique la plus haute juridiction administrative.

D'une part, le Conseil d'Etat demande la suppression de données relatives à la santé des élèves affectés en classes d'insertion scolaire (CLIS), collectées dans la première version de Base-élèves : «Par leur précision, ces données permettent de connaître la nature de l'affection ou du handicap dont souffrent les élèves concernés et constituent par conséquent des données relatives à la santé, dont le traitement aurait dû être précédé d'une autorisation de la CNIL», résume le Conseil.

D'autre part, il demande que soit fixée pour le fichier BNIE «une nouvelle durée de conservation» des données, la durée actuelle de 35 ans étant jugée «irrégulière».

Cette décision fait suite au recours déposé le 22 décembre 2008 par deux particuliers, Mireille Charpy (ancienne directrice d'école) et Vincent Fristot (parent d'élève), qui demandaient l'annulation de l'arrêté portant création de Base-élèves, en se fondant sur de nombreux motifs liés à des vices de procédures et à la violation de la loi ou de conventions internationales.

AFP, 19 juillet 2010.

MONDE – MONDE – MONDE

Ban Ki Moon, Secrétaire général de L'ONU lance la Stratégie mondiale sur la femme et l'enfant

«Alors qu'il nous reste à peine cinq ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'année 2010 nous offre une occasion historique d'avancer dans cette direction. La « Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant » nous indique comment nous pouvons conjuguer nos efforts pour sauver des femmes et des enfants. L'an dernier, reconnaissant que la santé des femmes et des enfants est une condition indispensable pour progresser dans la réalisation de tous les objectifs de développement, des responsables de gouvernements, d'organisations internationales, d'entreprises, d'établissements universitaires, d'organisations philanthropiques, d'associations professionnelles de la santé et de la société civile se sont réunis pour élaborer cette Stratégie.

La Stratégie mondiale est ambitieuse. Elle appelle tous les partenaires à s'unir et à prendre des mesures concrètes – augmentation des financements, renforcement des politiques et amélioration de la prestation des services. Mais la Stratégie est avant tout réaliste. Nous savons ce qui fonctionne et ce qui doit être fait. Le moment est venu d'agir – ensemble et de manière décisive.

*** Sauver les vies de femmes et d'enfants**

Chaque année, quelque 8 millions d'enfants meurent de causes évitables et plus de 350.000 femmes décèdent de complications évitables liées à la grossesse ou à l'accouchement. Nous avons le pouvoir et le devoir d'éviter ces décès inacceptables en faisant en sorte que toutes les femmes et tous les enfants aient accès à la prévention, aux traitements et aux soins dont ils ont besoin, notamment à la planification familiale, aux vaccins et à une nutrition appropriée, ainsi qu'aux moyens de prévention et de traitement, de la pneumonie, de la diarrhée, du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et des maladies non transmissibles. L'amélioration substantielle et durable de l'accès des femmes et des enfants à un ensemble d'interventions sanitaires peu coûteuses qui sauvent des vies, passe par un renforcement des systèmes de santé, qu'il faudra doter d'un noyau d'agents de santé

qualifiés en nombre suffisant. Tous les partenaires devront s'orienter vers une action intégrée englobant diverses maladies et divers secteurs. Cette action devra par ailleurs être complétée par un effort concerté en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la réduction de la pauvreté.

*** Donner la priorité aux plus vulnérables**

La Stratégie mondiale est centrée sur les femmes et les enfants dans les situations de plus grande vulnérabilité. Dans les zones les plus pauvres de la planète, c'est pendant l'accouchement et durant les quelques heures et jours qui suivent que le risque de décès ou de traumatisme est le plus élevé pour la mère et le nouveau-né. Les adolescents aussi sont vulnérables, entre autres face à la violence et aux infections sexuellement transmissibles, dont le VIH. Nous devons faire en sorte qu'ils aient la maîtrise de leurs choix de vie, y compris de leur fécondité. Il nous faut aussi prêter une attention particulière à l'équité en matière d'accès et de résultats et veiller à atteindre les femmes et les enfants qui sont particulièrement défavorisés ou marginalisés.

*** Sauver 16 millions de vies d'ici à 2015**

Pour la seule année 2015, atteindre les cibles mondiales fixées pour l'OMD 4 (Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans) et l'OMD 5 (Réduire de trois quarts la mortalité maternelle et assurer l'accès universel à la santé génésique) permettrait de sauver les vies de 4 millions d'enfants et de 190 000 femmes environ. En outre, bon nombre de pays réaliseraient des avancées dans la lutte contre des maladies meurtrières telles que le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose.

Dans les 49 pays les plus pauvres du monde, où le besoin d'aide extérieure est le plus grand, nous pouvons accomplir des progrès gigantesques entre 2011 et 2015. On n'en citera que quelques-uns :

- prévenir les décès de plus de 15 millions d'enfants de moins de 5 ans, dont 3 millions de nouveau-nés ;
- prévenir 33 millions de grossesses non désirées ;
- empêcher que 570.000 femmes meurent de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, y compris des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité ;
- éviter à 88 millions d'enfants de moins de 5 ans des retards de croissance ;
- protéger 120 millions d'enfants contre la pneumonie.

*** Des vies plus saines pour les femmes et les enfants**

Dans les 49 pays au revenu le plus faible, nous pouvons faire en sorte qu'en 2015 :

- 43 millions de nouveaux usagers aient accès à la gamme complète des prestations de planification familiale
- 19 millions de femmes supplémentaires accouchent avec l'assistance d'un agent de santé qualifié, disposant de l'infrastructure, des médicaments, du matériel et des règlements nécessaires
- 2,2 millions d'infections néonatales supplémentaires soient traitées
- 21,9 millions de nouveau-nés supplémentaires soient nourris exclusivement au sein pendant les six premiers mois de leur vie
- 15,2 millions d'enfants supplémentaires bénéficient d'un programme de vaccination complet avant leur premier anniversaire
- 117 millions d'enfants de moins de 5 ans supplémentaires reçoivent des suppléments de vitamine A
- 85 000 établissements de santé de qualité supplémentaires et 3,5 millions d'agents de santé supplémentaires soient en place».

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Sommet de New York portant sur les OMD, le 22 septembre 2010.

Roumanie : un ange gardien pour les Roumaines victimes des proxénètes

Iana Matei, élue femme européenne de l'année par le Reader's Digest, vient de publier un livre choc : «A vendre, Mariana, 15 ans» (voir page 20). Elle y raconte son combat pour aider les jeunes Roumaines victimes des réseaux de proxénètes et sa lutte contre ces trafiquants.

Tout commence en 1999. Iana Matei aide alors des enfants sans domicile qui errent dans les rues. Un soir, elle reçoit un appel de la police : «Nous avons là trois putes qui puent tellement qu'on ne peut pas les mettre dans la voiture. Pouvez-vous apporter des vêtements propres ? ».

Les «putes» en question sont trois gamines qui ont entre quatorze et seize ans. Lorsqu'Iana leur demande comment elles en sont arrivées là, elles lui répondent qu'elles ont été vendues. Elle cherche alors une organisation pour s'occuper d'elles, mais découvre qu'il n'en existe pas. En quelques jours, elle fonde l'ONG «Reaching Out» et loue un local à Pitesti (au Nord-Ouest de Bucarest) pour héberger ces trois premières réfugiées.

Onze années plus tard, Reaching Out existe toujours et Iana est plus que jamais engagée dans son combat. Elle a réussi à sauver 420 victimes des réseaux proxénètes en leur offrant un toit, une protection et un soutien psychologique afin qu'elles puissent se réinsérer. Ces filles lui sont envoyées par la police ou par des associations. Il est également arrivé qu'Iana risque sa vie pour les sortir de l'enfer en les enlevant à leurs tortionnaires. Elle a maintes fois été menacée de mort par ces derniers, mais elle est loin de se laisser impressionner. La nuit où quatre hommes ont tenté d'entrer dans son refuge, elle a bloqué leur voiture avec la sienne, a refermé leurs portières à coups de pied et les a fait déguerpir.

Les filles, recueillies par Iana, ont toutes été des esclaves sexuelles dont les histoires se ressemblent. La misère règne en Roumanie et les jeunes sont poussés très tôt à trouver un travail. Lorsque quelqu'un leur fait miroiter un emploi à l'étranger bien rémunéré, les jeunes filles pensent avoir enfin une solution pour sortir de la pauvreté. On leur raconte qu'elles seront femmes de ménage ou serveuses. Mais une fois arrivées dans leur pays de destination, leur passeport est confisqué et elles deviennent une marchandise. Comme sur les marchés des esclaves il y a deux cents ans, on les montre à des acheteurs, puis leur prix est négocié, de 50 à 2.000 euros. Un «investissement» qui sera rapidement rentabilisé car les proxénètes n'hésitent pas à forcer ces filles à enchaîner jusqu'à dix clients par soir.

Selon Iana Matei : «Les femmes rapportent bien plus que la drogue et les armes : elles peuvent être vendues plusieurs fois». Bien sûr, certaines filles refusent de se soumettre à leur proxénète, mais ces derniers montrent alors qu'ils ont droit de vie ou de mort sur elles. «Les trafiquants repèrent toujours celle qui a un tempérament de leader», poursuit Iana Matei. «Sciemment, ils la cassent

devant les autres, en ayant recours aux humiliations les plus viles [...] pour montrer aux autres ce qu'elles risquent à oser se rebiffer».

Ces filles vivent dans une violence permanente : celle de ces hommes qui passent sur leur corps chaque soir, celle de leur proxénète qui les frappe si elles ne sont pas assez aimables avec les clients. Les trafiquants leur répètent que si jamais elles s'échappent, ils les tueront, ainsi que leur famille.

Lorsqu'Iana les recueille, elles sont brisées psychologiquement et souffrent physiquement : MST, fractures, blessures de l'appareil génital... Parfois, elles sont enceintes. Il faut du temps et beaucoup d'efforts pour pouvoir reprendre une vie normale. Iana leur offre un soutien sans faille et cela paie. Les filles qui sont passées par son refuge ont soit repris leurs études, soit trouvé du travail, beaucoup ont fondé une famille.

Un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime estime qu'environ 140.000 personnes sont victimes de trafic d'êtres humains dans l'industrie du sexe en Europe, la plupart viennent d'Europe de l'Est et d'Afrique. Le revenu annuel de ses exploitants est de 3 milliards de dollars.

Iana Matei s'indigne de l'impunité des trafiquants, qui ne sont généralement condamnés qu'à deux ou trois ans de prison, faute de coopération entre la Roumanie et le reste de l'Europe. Selon elle, rien ne s'arrangera tant que les législations des pays membres de l'Union ne seront pas harmonisées. Une plus grande coopération entre la police et la justice des différents états européens serait nécessaire pour lutter plus efficacement contre ce fléau.

Il y a quatre ans, Iana Matei a sauvé une jeune fille de 16 ans enceinte de jumelles. La mère s'est enfuie après leur naissance prématurée à 7 mois. Iana a alors décidé de les adopter. Sa générosité et sa rage dans son combat ne peuvent qu'inspirer le respect. Iana ne compte pas arrêter la lutte de sitôt. «J'ai l'intention de travailler jusqu'à 100 ans et de m'amuser ensuite. J'aurai une minijupe en cuir, je roulerai en Harley-Davidson et je terroriserai vos maris, alors faites bien attention ! », lance-t-elle à ses protégées en souriant.

«Vingt minutes», 28 septembre 2010, Site : Flamme du monde

Turquie : bonne nouvelle

Le 22 juillet 2010, Le Parlement turc a enfin amendé la loi anti-terroriste pour en finir avec la criminalisation d'enfants Kurdes, poursuivis pour avoir participé à des manifestations. De tels amendements signifient que certaines condamnations de ces mineurs accusés de soutenir les «terroristes» (le PKK) seront annulées.

De tels amendements ont été vraisemblablement votés sous la pression de l'énorme indignation de la société civile intérieure turque, à laquelle se sont jointes les protestations du Parlement européen et des ONG internationales, dont celles d'Amnesty International et de l'Acat. Amnesty a contribué à cette campagne, qui a été largement suivie au printemps dernier par de nombreux groupes d'AI.

Bonnes nouvelles donc. Car ces amendements préserveront également les mineurs de 15 à 18 ans de poursuites devant les Cours pénales spéciales de sécurité réservées aux adultes. Sans doute, certains juges nationalistes essaieront-ils de perpétuer leurs anciennes procédures, héritées des pratiques militaires, mais les avocats des enfants auront de nouveaux outils législatifs pour défendre ces derniers.

À cette occasion, Amnesty International exhorte les responsables parlementaires à veiller à ce que soit réellement appliquées les lois qui traitent des violences policières lors des manifestations, et celles qui concernent les maltraitances d'enfants, qui ne doivent être arrêtés, de toute façon, qu'en dernier recours.

Selon Andrew Gardner, chercheur d'AI sur la Turquie, «À présent, les autorités turques doivent encore prendre de nouvelles mesures pour modifier plus profondément les trop vagues lois anti-terroristes, dont les termes insuffisamment précis ont comme conséquence d'innombrables procès inéquitables».

Claude Edelmann, Coordinateur Turquie Amnesty International France, 25 août 2010, claudio.edelmann@wanadoo.fr, turquie@amnesty.fr

Enfants soldats : le Conseil de sécurité appelé à sanctionner les recruteurs

A l'occasion de débats consacrés aux enfants dans les conflits armés, la Représentante spéciale de l'ONU, Radhika Coomaraswamy, a appelé le Conseil de sécurité à s'engager en faveur de sanctions fermes à l'encontre, non seulement des organisations étatiques ou non étatiques qui enrôlent des enfants, mais aussi des individus qui ont tué, mutilé, violé ou abusé sexuellement des enfants.

Le 21 mai dernier, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon avait rendu public son Rapport annuel sur les enfants dans les conflits armés. Sur la base de la résolution 1882 votée par le Conseil de sécurité en décembre 2009, le rapport établit la liste des organisations étatiques ou non étatiques ayant tué, mutilé, violé ou abusé sexuellement des enfants (listes ci-dessous).

«Cette liste associée à la possibilité de sanctions contre les individus devraient dissuader toutes futures infractions», a plaidé Radhika Coomaraswamy devant les membres du Conseil de sécurité. Elle souhaite que le Conseil s'engage pour le gel des avoirs financiers, la mise en place d'embargos sur les armes et la restriction de mouvements pour les individus soupçonnés de recruter des enfants dans des groupes armés.

Au début du mois de juin, sous l'égide du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), six pays d'Afrique centrale se sont engagés à mettre fin au recrutement d'enfants soldats dans la région, lors d'une conférence à N'Djamena, la capitale du Tchad.

Le Cameroun, le Niger, le Nigeria, la République centrafricaine, le Soudan et le Tchad ont signé la Déclaration de N'Djamena qui renforce les normes internationales sur le sujet, notamment le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) sur l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC), celui sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie (OPSC) et les Engagements de Paris (et Principes et Directives de Paris) sur le recrutement et l'utilisation des enfants par des forces et groupes armés.

- Liste des parties qui recrutent ou utilisent des enfants, en tuent ou en mutilent, et/ou commettent des violences sexuelles sur eux et dont le Conseil de sécurité est saisi :

Afghanistan : Police nationale afghane, Réseau Haqqani, Parti Hezb-i-Islami, Jamat Sunat al-Dawa Salafia, Forces des Taliban, Front de Tora Bora.

République centrafricaine : Armée populaire pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD), Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR), Union des forces démocratiques populaires de Centrafrique (FDPC), Armée de résistance du Seigneur (LRA), Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), Milices d'autodéfense soutenues par le Gouvernement de la République Centrafricaine.

Tchad: Armée nationale tchadienne, Mouvement pour la justice et l'égalité.

République démocratique du Congo: Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI), Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI), Armée de résistance du Seigneur (LRA), Groupes Maï Maï du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Iraq : Al-Qaida en Iraq

Myanmar : Armée bouddhiste démocratique Karen, Conseil pour la paix de l'Union nationale karen/armée de libération nationale Karen, Armée de l'indépendance kachin, Armée de libération nationale karen, Armée karenni, Front de libération nationale du peuple karenni, Armée de l'Alliance démocratique nationale du Myanmar, Armée du Sud de l'État shan, Armée nationale, Armée unie de l'État wa.

Népal : Parti communiste népalais-maoïste (PCN-M).

Somalie : Al-Shabab, Hizbul Islam, Gouvernement fédéral de transition.

Soudan: Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), Armée de résistance du Seigneur (LRA), Groupes d'opposition tchadiens, Forces centrales de police, Milices favorables au Gouvernement, Forces armées soudanaises, Mouvement pour la justice et l'égalité, Mouvement des forces du peuple pour les droits et la démocratie, Armée de libération du Soudan (ALS)/Abu Gasim/Aile principale, Armée de libération du Soudan (ALS)/Free Will, Armée de libération du Soudan (ALS)/faction Minni Minnawi, Armée de libération du Soudan (ALS), a) Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), Armée de libération du Soudan (ALS)/Abdul Wahid, Armée de libération du Soudan (ALS)/faction Unity.

Centre d'actualités de l'ONU, Service d'information des Nations unies, 16 juin 2010.

RDC : catastrophe humanitaire à l'Est

La population de République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à l'une des pires crises humanitaires au monde, a dénoncé le 11 juin 2010 l'ONU, dont les agences font face à un véritable défi en raison des violences et d'un manque cruel de fonds.

Selon le Bureau de la coordination humanitaire des Nations Unies (OCHA), la RDC est confronté à une des pires crises humanitaires au monde alors que les exactions de groupes armés dont l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ne cessent d'augmenter. Travailler en RDC est devenu, selon l'OCHA, un véritable défi pour les humanitaires, tant pour des raisons de sécurité que du manque de financement. Seulement 30% des 827 millions de dollars demandés par l'ONU pour ses opérations dans le pays sont actuellement financés.

Parallèlement les opérations de l'ONU sont vraiment gênées par les combats, les échauffourées, le banditisme, qui ne concernent pas que les civils, les humanitaires sont également attaqués régulièrement. Dans la Province orientale, située au Nord-Est du pays, depuis septembre 2008, la LRA «terrorise la population, attaque, pille, brûle les villages, enlève les civils et notamment les enfants», indique l'OCHA. L'ONU a relevé que depuis décembre 2007, la LRA avait tué 1.796 civils, enlevés 2.377 personnes dont 807 enfants. Et, entre décembre 2009 et mars 2010 seulement, la LRA a tué 407 civils et enlevé 302 personnes dont 125 enfants.

Dans les Kivu et la province du Maniema (est), les maltraitements sexuelles sont particulièrement nombreuses. En 2009 seulement, «il y a eu 8.000 cas de viols rapportés dont la majorité ont été perpétrés par des hommes en armes», selon l'OCHA. Dans la province de l'Equateur, au Nord-Ouest, les problèmes sont identiques avec un accès difficiles aux populations dans les environs de Bozene et de Dongo.

En 2009, l'ONU a distribué 2,8 millions de rations alimentaires en RDC où, depuis 2005, sévit notamment dans l'extrême nord-est l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), l'une des guérillas les plus brutales au monde.

Elisabeth Byrs, porte-parole de l'OCHA, «Le Monde», 11 juin 2010.

Burkina Faso : des jeunes filles en danger lors de l'exode vers les villes

Dans la province de Sourou, dans le nord du Burkina Faso, émigrer pour chercher du travail est un phénomène habituel, mais de plus en plus de jeunes filles se joignent désormais à cet exode, selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'organisation non-gouvernementale Terre des Hommes (TDH).

«Après tout, l'émigration est une méthode de survie», a dit, à IRIN, Herman Zoungana, chargé du programme protection de TDH au Burkina Faso. Il a dit que, traditionnellement, après la saison des récoltes, les gens remplissaient leurs greniers, puis se préparaient à chercher du travail jusqu'à la prochaine saison des semailles. «Mais avec des filles de plus en plus jeunes qui émigrent, le risque d'exploitation et de violence augmente», a-t-il dit. Des habitants ont dit à IRIN que souvent les parents encourageaient leurs enfants à émigrer «parce qu'ici nous vivons dans la misère», a expliqué une femme.

Dans la région, les garçons et les hommes jeunes émigrent depuis longtemps pour du travail, disent les travailleurs sociaux. «Généralement, ils sont dans d'autres métiers comme la vente ambulante, les emplois quotidiens de manouvres, le travail de jardinage», a dit M. Zoungana. «Mais pour les filles ce qui est préoccupant, c'est qu'elles partent beaucoup, souvent très jeunes -

10 à 12 ans - et qu'elles effectuent des travaux domestiques comportant de graves risques d'exploitation, [y compris de violences sexuelles]».

«Certaines parmi les filles les plus jeunes - sans instruction et parfois orphelines - gagnent environ 2.500 FCFA [soit 4,70 dollars] par mois comme domestique et souvent, elles ne sont pas bien nourries», a dit à IRIN Marie-Berthe Ouédraogo, chargée de programme protection de l'UNICEF-Burkina-Faso.

L'UNICEF et TDH ont dit que les enfants étaient également la proie des trafiquants.

La pauvreté, une force motrice

La majorité de l'émigration est encore saisonnière, selon les travailleurs sociaux et les gens rentrent souvent pour les semences.

Dans le cadre de son travail pour promouvoir l'éducation et la protection de l'enfance, TDH a rencontré des villageois à Toéni pour parler des risques et des moyens d'améliorer les conditions [de vie] pour les enfants dans les zones rurales.

«C'est la pauvreté qui les fait partir», a dit à IRIN Sienou Moufou, un membre du conseil du village à Louta. «Il n'y a pas de travail au village, pour eux ou pour leurs parents». Savadogo Saydou Mahamady, un ancien représentant de TDH qui a travaillé avec des villageois sur cette question, témoigne : «Les parents [disent qu'ils] savent les dangers liés à ce phénomène mais disent ne pas avoir d'alternatives et pensent souvent ne pas avoir une emprise totale sur les enfants».

Une étude de l'UNICEF menée près de la frontière du Mali a montré que la pauvreté et le manque d'éducation étaient les raisons pour lesquelles les filles ne voyaient pas d'autre option que de chercher du travail comme domestiques chez des gens vivant en ville. Dans les villages à Toéni, 72 pour cent des filles âgées de 7 à 14 ans n'ont pas été à l'école, en 2007. Plus de 95 pour cent des filles ne savent ni lire ni écrire, selon un rapport de TDH.

Dans certains cas, le statut est aussi une force motrice, a dit Mme Ouédraogo, de l'UNICEF. Les familles veulent que leurs filles gagnent de l'argent pour qu'elles puissent avoir des vêtements particuliers et d'autres articles pour des cérémonies comme les mariages ou les baptêmes, a-t-elle dit.

Mais la plupart du temps les revenus supplémentaires relèvent de la survie, selon Ouona Dembélé, le responsable du village de Louta : «il est difficile d'offrir des alternatives à l'émigration à ces jeunes filles, parce qu'il n'y a pratiquement rien ici [au village de Louta]. Si nous pouvions avoir n'importe quelles activités génératrices de revenus ici, aucune fille n'aurait à quitter le village pour la ville». De nombreux habitants de Louta disent que le manque d'eau a fortement entravé tout développement qui pourrait améliorer leurs conditions de vie. Les villageois disent que si l'eau était plus accessible, pour commencer, la culture maraîchère pourrait prospérer et plus de jeunes gens pourraient y participer. Des travailleurs humanitaires au Burkina Faso ont dit à IRIN qu'ils devaient restreindre la culture maraîchère et d'autres projets d'aide à l'agriculture à cause du manque d'eau, un problème fréquent dans de nombreuses régions du pays.

Louta, où l'agriculture et le bétail constituent les principales activités économiques d'une population de 2.500 personnes, n'a pas de centre de santé ni d'équipement ou services pour la maternité.

«IRIN», 8 juin 2010.

Népal : utilisation d'enfants par les maoïstes pour demander la démission du premier ministre

Les militants des droits de l'enfant au Népal demandent aux maoïstes du Népal d'arrêter de mettre en danger des enfants en les utilisant pour des actions politiques, incluant la grève générale dans tous le pays.

Depuis le 1^{er} mai 2010, l'opposition maoïste demande la démission du premier ministre népalais Madhav Kumar Nepal. Selon l'ONG Child Workers in Népal (CWIN), elle organise la grève générale illimitée, et utilise des enfants. Ceux-ci ont été déplacés de leurs villages. Reconnaissables au bandeau rouge qu'ils portent sur leur tête, munis de bâtons, ils patrouillent du matin au soir dans Katmandou et d'autres grandes villes et obligent les citoyens népalais à rejoindre le mouvement de grève.

"Il n'y a eu aucune mesure de sécurité pour les enfants. Il y a souvent des heurts violents avec les forces de sécurité et beaucoup de témoignage que ces enfants sont malades et faibles." CWIN demande aux dirigeants maoïstes de considérer la vulnérabilité des enfants, et de prendre des mesures de rapatriement dans leurs villages.

Selon les dirigeants maoïstes, «ces enfants ne font que suivre leurs parents et ne participent pas à nos activités». Les militants des droits de l'enfant remarquent que ce n'est pas la première fois que les maoïstes nient utiliser des enfants pour leurs activités. Durant le long conflit armé qui s'est terminé officiellement en novembre 2006, les maoïstes ont nié avoir utilisé des enfants, mais durant le processus de démobilisation, c'est plus de 3.000 enfants soldats qui ont été libérés sous la supervision de l'ONU.

Selon Bholu Mahat, coordinateur régional du Nepalgunj-based human rights group, Informal Sector Service Centre (INSEC), début mai, près de 15.000 villageois sont allés à Nepalgunj et beaucoup vivaient dans des conditions insalubres sans nourriture correcte à manger. Les enfants n'allaient pas à l'école et la plupart tombaient malade et souffraient de problèmes médicaux. Ils marchaient avec leurs parents dans Nepalgunj l'après-midi sous des températures de 45 °C.

Gillian Mellisop, délégué de l'UNICEF pour le Népal dénonce le fait que les enfants sont fréquemment utilisés dans des activités politiques et de protestation sans leur consentement : «Ils sont souvent obligés et encouragés à jouer un rôle majeur, et parfois un rôle violent». Mellisop demande aux partis politiques de ne pas forcer les enfants, ou de les inciter avec de l'argent ou de la nourriture à prendre part aux rassemblement et manifestations politiques.

«IRIN», 17 mai 2010.

Inde : des milliers d'enfants employés dans les mines

Surplombant les vallées verdoyantes du Meghalaya, Etat du nord-est de l'Inde, les mines de Soo Kilo sont redoutées comme l'enfer. Sur la route qui y mène, il faut longer des camions accidentés, renversés sur le bas-côté, avec «La vie n'est pas éternelle» peint sur la carrosserie, en dépasser d'autres en panne, essieux cassés ou pneus crevés et, enfin, s'enfoncer dans les nuages. Sur les 215 millions d'enfants contraints au travail dans le monde selon le dernier rapport publié en mai par l'Organisation internationale du travail (OIT), 115 millions exercent une des «pires formes de travail». Le travail dans les mines, comme il existe en Inde, mais

aussi au Mali ou au Gabon, entre bien sûr dans cette définition, au même titre que les travaux exposant à des produits chimiques ou impliquant des horaires de nuit ou excessifs.

Parmi eux, 62 millions, dont une majorité de garçons, ont entre 15 et 17 ans. Si le nombre des enfants astreints au travail a baissé, en particulier parmi les 5-14 ans, celui des jeunes effectuant des travaux dangereux a progressé de 20 % entre 2004 et 2008.

Dans le village de Jowai, la boue a remplacé le bitume et les échoppes ne vendent plus que des parapluies, des pelles, et de l'alcool. Des monticules de charbon s'étendent à perte de vue sur une terre dépouillée de ses arbres et de sa végétation. Les galeries souterraines sont si nombreuses que le sol se lézarde, comme s'il allait bientôt s'effondrer. C'est là que des milliers de petites mains sortent des millions de tonnes de charbon des entrailles de la terre.

Le travail des enfants est interdit en Inde. Le pays a même adopté récemment une loi sur la scolarité obligatoire dès l'âge de 6 ans. Ici, les adolescents âgés de 14 et 15 ans viennent aussi des régions voisines, du Népal et du Bangladesh. D'après l'ONG Impulse Network, basée à Shillong, la capitale du Meghalaya, ils seraient plus de 70.000 à travailler dans les galeries noires des mines, véritables trous à rats. C'est pour eux et les 115 millions d'enfants encore soumis à des travaux dangereux que l'Organisation internationale du travail a organisé, le 12 juin, la «Journée mondiale contre le travail des enfants», en appelant à définitivement éliminer cet esclavage moderne.

Accroupis autour de marécages à l'eau saumâtre, les enfants de Soo Kilo grattent les poussières de charbon qui leur collent à la peau. Bejay Rai, un adolescent qui dit avoir 17 ans mais paraît bien plus jeune, forge ses outils sur un feu improvisé. «Je veux être prêt pour demain, quand je vais partir au travail», explique-t-il.

Dans les mines, à l'exception des grues qui remontent les bennes de charbon des galeries souterraines, ce ne sont pas les machines qui font le travail. Hommes et enfants coûtent moins cher. Dès l'aube, tous descendent un petit escalier rafistolé en bambou, glissant et bringuebalant pour se retrouver jusqu'à 70 mètres sous terre. Ils s'enfoncent dans leurs trous à rats, une lampe torche au front, traînant derrière eux un chariot de la taille d'un cercueil pour enfant.

Dans les galeries étroites, de la largeur de leurs épaules chétives, le souffle est court car l'oxygène manque. Mais mieux vaut creuser sans s'arrêter car ici les mineurs sont payés à la quantité de charbon extraite. Les petits bras récoltent 6 euros par jour, les plus âgés peuvent espérer gagner jusqu'à 13 euros. «C'est beaucoup, comparé à ce que l'on peut gagner au Népal», reconnaît Bejay Rai. Mais depuis huit mois que l'adolescent est arrivé ici, il n'est pas parvenu à économiser une roupie. Ici, nourriture, alcool, jeu et prostituées se paient cher. «Il y a même de la drogue qui circule pour aider à tenir», témoigne Hasina Karbih, directrice de l'ONG Impulse Network.

Sundar Tamang, un gamin de 15 ans au corps chétif, a déjà les mains calleuses d'un travailleur aguerri. Il a fui sa famille, au Népal, il y a six mois, en pensant que «l'argent poussait aux arbres» dans les collines de Jainta, là où fourmillent les mines, comme celle de Soo Kilo. Il attend de réunir les 150 euros empruntés auprès de l'intermédiaire qui l'a amené jusqu'ici, pour retourner dans son village. Sundar Tamang sait qu'il va devoir encore travailler de longs mois ou moins s'il décide d'aller chercher le charbon dans des galeries profondes. Celles où la mort est proche, mais les salaires plus élevés.

Parfois une benne tombe, écrasant les hommes au fond de la mine. D'autres meurent sous des écroulements de galeries ou se noient lorsque la pluie de la mousson arrive par surprise et inonde les trous à rats. Certains survivent, mais des corps restent sous terre. Si les victimes sont identifiées, et le manager généreux, les frais de rapatriement des corps sont pris en charge. Si les cadavres restent anonymes, ils finissent enterrés dans un petit lopin de terre des alentours que la communauté népalaise a acheté.

«Dans les mines, la mort frôle la vie, elle lui court après», lâche un mineur. Les blessés graves ont peu de chance de s'en sortir, avec le premier hôpital à trois heures de route et le médecin le plus proche qui n'a que du paracétamol et des compresses à proposer. Tous pensent à la mort, surtout les enfants. «J'ai peur d'étouffer quand je descends, ça me fait un peu mal au ventre, mais j'imagine qu'on doit s'y habituer», lâche un adolescent, qui n'ose pas encore descendre tous les jours.

Les managers sont là pour faire oublier la peur en fixant des objectifs précis de production. Purna Lama, costume rayé et casquette américaine qui lui tombe sur les yeux, préfère employer des adultes. «Question de productivité», explique-t-il. Il a ses propres méthodes : «Si les mineurs atteignent leurs objectifs, je leur donne un canard, de la nourriture gratuite pour une semaine, un radio-réveil ou une montre».

D'autres préfèrent réduire les coûts en recrutant des enfants. «Ils sont moins productifs mais ils conviennent bien à certaines tâches», avoue l'un d'entre eux, qui tient à rester anonyme. L'homme se rend dans les villages de l'Assam, un Etat voisin, recruter les enfants auprès de leurs familles. En échange, il donne aux adultes 30 euros, qu'il vient reprendre si jamais leur fils cesse de travailler.

Mais comment expliquer que les mines ne soient pas fermées pour travail illicite des enfants ? «Leurs propriétaires sont en grande majorité ceux qui votent les lois au Parlement régional», soupire Patricia Mukhim, directrice du journal local The Shillong Times. Les inspecteurs du travail ? Ils sont sept pour tout l'Etat du Meghalaya et ne possèdent même pas de véhicules. La police ? «Elle est tellement loin que si un ouvrier se fait lyncher, il sera mort depuis longtemps avant leur arrivée», ricane Purna Lama.

Le charbon sort des mines par millions de tonnes mais l'argent arrive au compte-gouttes. «Les riches propriétaires ne réinvestissent pas l'argent, ils préfèrent acheter des voitures ou se construire des maisons», explique Wonderful Shullai, qui possède des mines. Wonderful, chaussures de cow-boy aux pieds et gilet en jean sans manches, explique vivre modestement. Et les plus aisés ? «Ils se lancent en politique, ça rapporte beaucoup une fois qu'on est élu, et puis ça protège», concède-t-il.

Au Meghalaya, la loi sur l'exploitation des mines n'a toujours pas été votée au Parlement. Le charbon des mines de Jainta Hills fait fonctionner les cimenteries des environs, chauffe des milliers de foyers, mais à Jowai, il ne sert à rien de tout cela. Les murs des cahutes sont fabriqués avec les emballages métalliques de bidons d'huile cloués les uns sur les autres. «C'est un enfer dont on ne se sort pas facilement», explique un ancien mineur. Lui s'en est sorti en vendant, à Jowai, des billets de bus pour le Népal. «Beaucoup rentrent chez eux en disant que la mine, c'était le paradis. On préfère garder l'enfer pour soi et sauver son honneur».

«Le Monde», 11 mai 2010, Jowai, (Inde) d'après Julien Bouissou.

Inde : dans les usines prisons du «Made in India»

«Libération» a enquêté en Inde sur ces «damnés du prêt à porter» dans le Tamil Nadu, état du sud de l'Inde, connu pour être l'un des plus gros pôles de l'industrie textile du pays, une industrie en pleine croissance, devenue le 2ème secteur économique de l'Inde.

Elle fournit du travail à 35 millions d'Indiens, mais surtout d'Indiennes, dont de très jeunes femmes. Elles ont entre 14 et 18 ans. Issues des campagnes déshéritées, elles ont été recrutées pour une durée de trois ans, avec la promesse de recevoir à la sortie entre 30.000 et 50.000 roupies (de 500 à 800 euros), de quoi payer leur dot. C'est le système «Sumangali» (signifiant femme mariée en hindi), et il persiste, malgré l'interdiction de cette pratique il y a plus de cinquante ans!

L'envoyée spéciale de «Libération», Julia Pascual, a pu visiter les ateliers du groupe KPR, l'un des géants indiens du textile, qui ne se dédie qu'à l'export. KPR ne fournit pas de contrat à ses employées, mais il vend du rêve dans ses brochures. Ce groupe emploie 10.000 personnes dans ses cinq usines. Salaires, libertés, droits sociaux, tout est réduit au strict minimum. La moitié des ouvrières du textile sont logées par leur employeur au prix d'un enfermement contraint. Les filles peuvent rendre visite à leur famille huit jours tous les six mois, uniquement lors de festivals religieux.

Elles dorment à même le sol, à 12 dans 10m2. L'hygiène et la sécurité ne sont pas au rendez-vous. Malgré des machines-outils assourdissantes, les filles portent rarement des bouchons d'oreille. Des particules de coton flottent dans l'air surchauffé et occasionnent des problèmes d'anémie, d'asthme, des retards de puberté, etc.

Beaucoup d'ouvrières épuisées ou malades ne tiennent pas trois ans et doivent non seulement tirer un trait sur la cagnotte promise mais aussi sur la possibilité de se marier un jour.

Pour Paul Quinio, éditorialiste à Libération, ces milliers d'ouvrières travaillent dans des conditions inhumaines d'enfermement. Ces enfants ouvrières ont été arrachées à la misère de leurs campagnes, expliquent leurs patrons. L'argument n'est pas faux, mais il est faible.

«Car, comment les grandes marques occidentales du prêt à porter que sont Carrefour, Décathlon, Gap, C&A, H&M, Pimkie, les 3 Suisses, Kiabi, et autres...peuvent-elles justifier cet esclavagisme moderne autrement que par la recherche, toujours et encore, de davantage de profits ? Il leur suffirait pourtant d'ajouter quelques centimes au prix unitaire de leur tee-shirt vendus sur tous les Champs-Élysées du monde pour améliorer nettement le sort de leurs salariés. Un effort dérisoire qui éviterait à des millions de travailleurs de devoir passer par la case 19ème siècle avant de pouvoir goûter à la prospérité du 21ème pour le compte de ces grandes marques occidentales de prêt à porter»...

Comment réagissent les grandes marques qui sous-traitent auprès de KPR une partie de leur production textile? Que répondent-elles face aux nombreuses violations de droits humains constatées par Libération ? Ces clients occidentaux jouent les ingénus et s'abritent derrière leurs chartes ou la fin récente de leur relation avec KPR !

«Libération», d'après Julia Pascual et Paul Quinio, 18 septembre 2010.

Philippines : Harold, enfant des rues de Manille, s'en est sorti grâce à une ONG

La pauvreté, qui a touché 14,4 millions d'enfants en 2006, a été un des thèmes majeurs de la campagne qui a élu le président Benigno Aquino, fils de l'ancienne présidente Cory Aquino, le 10 mai 2010.

La puissance de l'Eglise catholique bloquant toute tentative de politique de contrôle des naissances, les familles sont souvent très nombreuses. Il n'y a qu'à parcourir les bidonvilles pour s'en rendre compte. Six millions de personnes y vivent, les enfants y règnent et, selon l'UNICEF, trois millions d'enfants ne vont pas à l'école. Dans le bidonville de Payatas, près de l'immense décharge, des dizaines de milliers de personnes travaillent pour une centaine de pesos par jour (moins de 2 euros), dans celui de Tombo, des milliers de familles vivent de la production artisanale du charbon dans une atmosphère suffocante, saturée de suie et de relents de déchets vomis par la ville dans la baie de Manille toute proche.

Les parents n'ont pas les moyens de payer la scolarité des enfants, les transports, les fournitures. Quand ils ne travaillent pas, les gamins maraudent dans les rues, le soir venu, en quête de quelques pesos.

Harold a été élevé dans un bidonville de Malabon, au sud de Manille, par sa mère et son beau-père, avec ses quatre frères et ses deux sœurs. A 8 ans, il a décidé de quitter la maison. «Mon beau-père me frappait, j'ai voulu retrouver mon père naturel». Il apprend son décès, mais refuse de retourner dans sa famille.

Il reste dans la rue et rejoint l'un des nombreux gangs qui tiennent les bidonvilles. «Si je ne l'avais pas fait, j'aurais été considéré comme différent et j'aurais eu du mal à survivre», explique-t-il. Le voilà petite main des Sigue Sigue Spoutnik, un gang qui compte plusieurs milliers de membres. Il y sévit comme pickpocket. Arrêté, il est placé dans un centre de l'organisation d'action sociale catholique Don Bosco.

Il s'en échappe et après plusieurs passages dans des centres pour jeunes, il échoue à Enfants sans frontières (KnK), en 2001. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale japonaise d'aide aux enfants des rues. Actuellement, âgé de 22 ans, il y travaille comme éducateur.

Les enfants y viennent sur recommandations des services sociaux des barangays (unités administratives de base aux Philippines). Actuellement, ils sont une trentaine, âgés de 4 mois à une vingtaine d'années. «Pour héberger les enfants, nous devons avoir l'accord de la barangay et des parents», explique la directrice, Agnes Gallardo. Le KnK a acquis une maison en 2008, dans le nord de Manille et l'occupe depuis septembre 2009, juste après le passage du typhon qui a inondé près de 80% de Manille. La directrice a décidé d'y installer des enfants de familles dont la maison a été inondée, même sans toutes les autorisations nécessaires. Entre les murs de la maison, de petits spectacles sont organisés sur les difficultés quotidiennes des enfants. Et pour Agnes Gallardo, «c'est l'occasion de leur apprendre leurs droits, notamment qu'ils ne peuvent pas être mis en prison s'ils ont moins de 15 ans».

«Le Monde Magazine», d'après Philippe Mesmer, 15 mai 2010.

Chine : le chemin de croix des parents d'enfants kidnappés

Depuis que sa fille de 5 ans a été kidnappée à Xian (province du Shaanxi, au centre de la Chine), à la sortie du jardin d'enfants le 18 octobre 2005, Cheng Zhu n'a qu'une idée en tête : la retrouver. Peintre en bâtiment, Cheng s'est endetté jusqu'au cou pour s'acheter un minibus. Du capot au pare-chocs arrière, le véhicule est placardé de photos de la petite Ying et de dizaines d'autres enfants enlevés.

Dès qu'il a économisé assez d'argent, Cheng parcourt le pays pour tenter de la retrouver. «La dernière fois, j'ai fait 20.000 km en un mois. Peut-être que quelqu'un la reconnaîtra... Il s'agit aussi d'inciter les parents que nous rencontrons à la prudence car, en Chine, le kidnapping d'enfants est devenu un véritable phénomène social», déplore Cheng Zhu. Il a fait imprimer une immense banderole de 200 mètres de long avec les photos de 2.700 enfants kidnappés au cours des quatre ou cinq dernières années. «Quand je la déploie, ça attire beaucoup de curieux. Ils disent tous : «Comment est-ce possible qu'il y en ait autant ?» Je les étonne encore davantage quand je leur dis que ces 2.700 disparus ne représentent qu'une infime partie du total, et que seulement six d'entre eux ont été retrouvés jusqu'à aujourd'hui».

Ses périples l'ont amené à faire la connaissance de centaines de parents dans la même situation. Certains habitent à deux pas. Zhang Ping, jeune mère de famille, raconte comment son fils de 3 ans, Yang Wentao, a été kidnappé au seuil de leur domicile en 2008. «C'était l'hiver et on sortait. Le temps d'aller lui chercher un manteau pour qu'il ne prenne pas froid, il avait disparu... Aujourd'hui, quand je vois des gosses du même âge, je pense à lui et c'est très dur. Souvent, je me cloître pendant des jours entiers. Je fais des travaux de broderie en pensant que la vie ne vaut plus la peine d'être vécue».

Feng Shehong, un agriculteur de Luochuan, ville proche de Xian, cultive des pommes dans un grand verger. Chaque fruit est soigneusement enveloppé dans un sac en papier pour l'abriter du soleil et des insectes. Son fils Feng Xi, 10 ans, a été enlevé le 27 janvier 2007 avec deux de ses camarades, alors qu'ils jouaient dans le verger. «Trois d'un coup... Il ne restait plus que leurs vélos quand on est arrivé», dit le couple de cultivateurs, dont les revenus ne dépassent guère 150 euros par mois. «Heureusement qu'on a «Petit Bijou», sourit Feng en désignant leur adorable fillette de 5 ans. Mais j'ai peur de la perdre elle aussi.» Les ravisseurs de son fils ou en tout cas des interlocuteurs se présentant comme tels, l'appellent régulièrement pour menacer de la kidnapper s'il ne leur verse pas une rançon équivalente à 10.000 euros. La police ? «Elle ne fait rien» Dans la maison troglodyte creusée à flanc de colline où vit le couple, débarquent les parents des deux autres gamins kidnappés dans le verger. Des gens simples au visage usé. Ils ont baissé les bras depuis longtemps. «La police dit que c'est impossible de les retrouver et on n'a pas les moyens de mener des recherches», s'excuse le père d'une des victimes.

Non loin de Luochuan, Cheng Zhu rend visite à d'autres parents d'enfants enlevés le cinquième couple de la journée. «Sans aller loin, je pourrais vous en présenter encore dix autres», dit Cheng. Les yeux ronds de chagrin, les infortunés déploient la photo, imprimée sur un calicot, de leur gamin de 2 ans et demi, Xing Mengzhuo, kidnappé le 13 janvier 2009, alors qu'il jouait sur le pas de la porte du petit commerce familial. «C'est un homme dans une voiture blanche qui l'a pris, dit le père, regard éteint. J'ai immédiatement sauté sur ma moto pour le prendre en chasse, mais il allait trop vite et je l'ai perdu de vue»

Des dizaines de milliers d'enfants sont kidnappés chaque année, estime Cheng Zhu. D'après les chiffres officiels, il y en aurait eu «seulement» 4.700 l'an dernier. Mais, les statistiques sont faussées. «Même le gouvernement central doute beaucoup des chiffres livrés par les bureaux de police des provinces. Dire la vérité pourrait nuire à l'avancement des policiers», explique Zhang Zhiwei, un ancien juge devenu avocat. Il conseille le gouvernement sur les questions de kidnapping, dont il est l'un des meilleurs experts.

Le commerce d'enfants est ancré dans certaines traditions chinoises, que la politique de l'enfant unique et l'absence totale de filet social dans les zones rurales ont renforcées, expose-t-il. La préférence des paysans pour les garçons - gagne-pain de la famille et garant de la retraite - n'est que la plus connue. Dans le Henan, le Shanxi et le Shaanxi - trois provinces voisines dans l'est de la Chine -, les couples adoptent des filles en bas âge destinées à épouser le fils de la famille. En attendant les noces, celles-ci servent de bonnes à tout faire. Cette tradition du *tongyangxi* (enfant élevé pour le mariage) connaît un regain de popularité en raison du déficit de femmes dans les campagnes. Cette disproportion des sexes résulte des taux élevés d'avortements sélectifs et d'infanticides féminins. L'exode massif vers les villes des brus potentielles accentue encore le problème.

Autre «tradition» : celle d'avoir un garçon et une fille au lieu de l'unique progéniture autorisée. Ce qui a conduit à un raffinement dans l'art de contourner l'interdit, en prétendant que la femme enceinte accouche de jumeaux, seule exception tolérée à la politique de l'enfant unique dans les villes (dans les campagnes, il est possible d'avoir un second enfant si le premier est une fille). Quelques milliers de yuans (un yuan vaut environ 12 centimes d'euro) suffiraient à corrompre les employés des hôpitaux afin qu'ils déclarent des jumeaux au lieu d'une naissance unique, l'autre enfant étant acheté clandestinement. «Dans certaines parties du Fujian [sud-est du pays, ndlr], le nombre de jumeaux déclarés est proprement sidérant», confirme l'ancien juge. «Et lorsque la police arrive, même à grands renforts, pour saisir l'enfant vendu, tout le village fait bloc, encercle l'escouade policière et la renvoie».

<http://www.liberation.fr/monde/0101648232-en-chine-le-chemin-de-croix-des-parents-d-enfants-kidnappes>

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Des enfants en grand péril

15.000 mineurs, dont 6.000 en Ile-de-France, vivent dans des bidonvilles, presque tous sont issus de la communauté Rom.

«Les enfants de la communauté Rom sont perpétuellement en danger», dénonce Michel Fèvre, président de Rom-Europe Val-de-Marne, «ils s'entassent dans des cabanes ou des caravanes sur des terrains sans eau, sans électricité. Leurs conditions de vie sont dramatiques. Ils vivent la plupart du temps près de grands axes routiers qu'ils traversent pour aller chercher de l'eau, risquant de se faire faucher.

Lorsque le froid sévit, ils brûlent du bois récupéré ou s'entassent autour d'un poêle à gaz, risquant incendie ou intoxication par le monoxyde de carbone, faute d'aération.

Sans parler des rats, des maladies de peau, des troubles oculaires, des problèmes dentaires»...

«Ils sont souvent exclus du système scolaire, beaucoup de communes refusant de les inscrire dans les écoles. «Et quand on les accepte en classe, on leur interdit souvent l'accès à la cantine, faute d'adresse et de preuve de revenus, précise Michel Fèvre. Mais le pire, c'est le traumatisme subi lors des expulsions. Presque tous ces enfants ont assisté à l'arrivée des forces de l'ordre suivies des bulldozers qui écrasent ce qui leur servait de maison». Psychologues et assistants sociaux constatent que ces enfants vivent dans la hantise du lendemain et leurs nuits sont peuplées de cauchemars

D'après «et les autres» Fondation Abbé Pierre, n°68, juillet 2010

La Cimade, association d'aide aux étrangers, critique le projet de loi relatif à l'immigration

L'an dernier, La Cimade assure avoir été «témoin de choses très graves». Et, pour l'an prochain, elle craint le pire. Les membres de la Cimade – qui interviennent dans les centres de rétention administrative (CRA) pour aider les étrangers – ont publié, hier, leur rapport 2009. «Il marque une aggravation du recul des droits fondamentaux», résume Patrick Peugeot, président de l'association. Il marque surtout une augmentation du nombre d'enfants placés en centre de rétention.

Ils étaient 318 l'an dernier, contre 165 cinq ans plus tôt, «tout simplement parce que l'un ou les deux parents n'avaient pas de papiers...», regrette David Rohi, responsable de la commission éloignement.

Si la Cimade parle des enfants, c'est parce qu'ils sont aussi concernés que les adultes par le projet de loi relatif à l'immigration discuté en ce moment même à l'Assemblée nationale. «Une politique pire encore semble possible», critique Patrick Peugeot.

Le projet de loi prévoit l'intervention du juge des libertés et de la détention au bout de cinq jours, contre deux à l'heure actuelle.

«Le seul problème, c'est que 4.000 étrangers ont été virés l'an dernier avant même le cinquième jour, raconte David Rohi. Cela voudrait dire que, l'an prochain, ils ne bénéficieraient d'aucun juge pour vérifier la légalité de leur expulsion...». D'autant que ces mêmes juges annulent en moyenne 30% des procédures.

Le ministre de l'Immigration n'a jamais caché ses objectifs d'expulsions.

En 2009, 29.013 personnes ont connu ce sort. «Ce sera à peu près la même chose cette année», confie déjà le cabinet d'Eric Besson.

«20 Minutes», 7 octobre 2010.

La délinquance au féminin

D'après une étude statistique de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), parue le 5 octobre 2010, les filles mineures versent de plus en plus dans la délinquance :

- 15,5% des mineurs mis en cause en 2009 pour des faits de délinquance étaient des filles, soit 50% de plus qu'en 1996.
- Plus d'une fille sur deux interpellée l'a été pour des atteintes aux biens, surtout des vols sans violence.
- En 5 ans, les mises en cause pour violences et menaces ont augmenté de 80% chez les filles. Les violences et abandons d'enfants ont crû à eux seuls de 136%.

«Direct Matin», 6 octobre 2010.

MONDE – MONDE – MONDE

Où en est le procès Lubanga devant la Cour Pénale Internationale ?

En janvier 2006, le procureur de la CPI a délivré un mandat d'arrêt contre Thomas Lubanga, leader de l'Union des Patriotes Congolais pour crime contre l'humanité, du fait d'avoir enrôlé, conscrit et utilisé des enfants soldats de moins de 15 ans durant la guerre qui a ravagé l'Ituri entre 2002 et 2004.

Son procès a débuté à La Haye en janvier 2009.

En juillet 2009, l'accusation termine la présentation de ses 28 témoins, dont trois experts. Les représentants des victimes demandent que les charges d'esclavage sexuel et traitement cruel soient ajoutées, ce qui est refusé le 8 décembre 2009 par la cour d'appel.

Le 12 janvier 2010, trois victimes déposent comme témoins. Le 27 janvier, les avocats de la défense ouvrent leur plaidoirie en déclarant qu'ils allaient prouver que des agents du bureau du procureur avaient aidé à falsifier le témoignage de plusieurs témoins à charge.

En juin, les procureurs présentent à la barre plusieurs «intermédiaires» les ayant aidés à trouver les témoins à charge.

Le 8 juillet, devant le refus des procureurs, pour des raisons de sécurité, de révéler à la défense l'identité d'un de ces intermédiaires, les juges décident de suspendre le procès pour abus de procédure et estiment que dans ces circonstances, le procès n'est plus équitable.

Le 15 juillet, ils ordonnent la remise en liberté de Thomas Lubanga.

Les procureurs et les représentants des victimes font immédiatement appel, arguant du fait qu'il pourrait s'enfuir s'il était libéré et que le nom des témoins à charge serait divulgué, les mettant ainsi gravement en danger. Le 23 juillet, les juges d'appel décident de maintenir Thomas Lubanga en détention.

La cour d'appel devrait rendre son jugement sur l'arrêt de la procédure et la remise en liberté de Thomas Lubanga vendredi 8 octobre 2010.

Philippe Brizemur, Commission Enfants.

Accroissement du Sida chez les enfants vulnérables

Un nombre croissant d'enfants vulnérables dans les pays de l'Europe de l'Est et d'Asie Centrale risquent de mourir du Sida, ceci du fait d'une consommation de drogue et d'une prostitution très importantes. Des parties de Russie connaissent des croissances de 700% d'infection depuis 2006. C'est un cri d'alarme qu'a lancé l'UNICEF dans un rapport intitulé «Blame and Banishment».

Nina Ferencic, coauteure du rapport regrette le manque de volonté de reconnaître que ce sont essentiellement des mineurs qui en sont victimes.

Des recherches récentes laissent à penser que 40% des enfants des rues de Saint-Petersbourg seraient séropositifs.

Plus grave, Michael Sidibe, directeur à UNAIDS, suspecte quelques pays de réduire leurs investissements dans les programmes de lutte contre le Sida, particulièrement ceux liés à l'usage de drogues.

D'après CNN du 20 juillet 2010.

215 millions d'enfants travaillent dans le monde

Les efforts pour réduire le nombre d'enfants travaillant dans le monde se sont «relâchés» entre 2004 et 2008 selon le dernier rapport du Bureau international du travail (BIT).

Le document, diffusé à la veille d'une conférence mondiale sur le thème organisée à La Haye, révèle que 215 millions d'enfants étaient économiquement actifs en 2008.

Cela représente 13,6 % de la population totale des moins de 18 ans, contre 14,2 % en 2004.

Alors qu'en 2006 l'agence onusienne s'était fixé pour objectif d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016, «les progrès sont irréguliers : ni assez rapides, ni suffisamment étendus pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés», a reconnu le secrétaire général du BIT, Juan Somavia.

La situation est «alarmante» pour les 15-17 ans, dont l'emploi a bondi de 20 % à 62 millions, selon le BIT. La région Asie-Pacifique reste celle où le plus grand nombre d'enfants travaillent (113,6 millions) en dépit de récents progrès. En outre, le BIT s'inquiète de la progression du travail infantile en Afrique subsaharienne, où un enfant sur quatre est employé, le privant d'accès à une scolarisation normale.

Dans certains pays comme le Mali, «plus de la moitié des enfants travaillent», a précisé devant la presse un responsable du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), Frank Hagemann. L'agriculture demeure le secteur qui emploie le plus d'enfants (60 %), ainsi que celui des services (25,6 %) puis plus faiblement l'industrie (7 %). Mais la grande majorité ne rémunère pas ces employés, 80 % des enfants travaillant dans le monde n'étant pas payés selon le BIT.

D'après « Le Monde », 11 mai 2010.

Nigeria : 400 enfants morts empoisonnés au plomb

Au cours des six derniers mois, 400 enfants sont morts d'empoisonnement au plomb dans le nord du Nigeria, a déclaré le 6 octobre 2010 un responsable de Médecins sans Frontières.

Ces empoisonnements ont été révélés il y a quelques mois après que des villageois à la recherche d'or dans une mine eurent rapporté des blocs de roche, sans savoir qu'ils étaient contaminés. L'ONU a estimé en septembre que 18.000 villageois pourraient être touchés.

«Direct Matin», 6 octobre 2010.

Somalie : les enfants soldats au service de l'armée officielle

Selon un reportage du «New-York Times», le SFTG (gouvernement de transition de Somalie), financé par les Etats-Unis, utiliserait des centaines d'enfants soldats. Ceux-ci constitueraient jusqu'à 20% des troupes gouvernementales. Le SFTG enverrait au front des gamins qui n'ont même pas 10 ans. On estime que les enfants forment jusqu'à 80% des combattants des milices islamiques, les «Shabab». L'article décrit comment les check-points sont gardés par des enfants de 12 et 15 ans, portant des fusils automatiques qui déforment leurs épaules, et dont les cartouches sont deux fois plus grandes que leurs doigts.

Le journaliste brosse le portrait d'Awil, enfant rencontré à un check-point : habit en haillons, mangeant un mauvais riz, dormant sur une paille partagée avec deux autres enfants

soldats. Il ne connaît que son arme, son commandant et ses frères d'arme. Il attend de pied ferme la prochaine attaque des Shabab. Les officiels somaliens avouent : «Dans la construction d'une armée, nous avons pris tous ceux qui pouvaient porter un fusil». Le commandant d'Awil dit bien «qu'il devrait aller à l'école, mais il n'y a plus d'école ! » Rappel : Washington et Mogadiscio n'ont jamais ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant.

«New-York Times», 23 juin 2010.

Irak : mineures en prison

Les jeunes mineures enfermées dans les prisons pour enfants de Bagdad, sont dans un état misérable.

Elles sont souvent là pour fait de prostitution, parfois pour terrorisme, de toute façon toujours les victimes d'un système qui les méprise.

Zeina, 15 ans, est en prison pour deux ans ; elle a été condamnée pour possession d'un faux passeport alors qu'elle fuyait les Emirats. En fait, elle avait été conduite d'abord en Syrie par des proches pour être vendue comme esclave sexuelle ; de là elle s'était retrouvée aux Emirats.

Fatin, aujourd'hui âgée de 22 ans, raconte qu'elle avait fui Bagdad parce que son père voulait la vendre alors qu'elle était mineure. Ayant portée plainte, elle attendait le procès qui ne vint jamais ; puis son père la viola et par la suite elle le tua. Condamnée à 15 ans de prison, elle purge aujourd'hui sa peine dans une prison pour adultes.

D'après CNN, 5 mai 2010.

Israël-Palestine : mauvais traitements infligés à des mineurs palestiniens

Chaque année, près de 700 mineurs palestiniens sont arrêtés par l'armée israélienne, selon l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture). Avant d'être traduits devant un tribunal militaire israélien, ils sont soumis à un interrogatoire qui s'avère souvent particulièrement violent.

La section palestinienne de l'organisation «Defence for Children International» a recueilli plus de cent témoignages de mineurs qui ont été brutalisés par l'armée israélienne en 2009.

L'objectif principal des interrogateurs israéliens qui recourent à la torture et aux mauvais traitements est de faire avouer le crime reproché. La plupart des enfants arrêtés sont accusés d'avoir jeté des pierres, un crime passible de 20 ans de prison selon la législation israélienne. Les aveux, souvent obtenus sous la torture, servent de preuve et justifient la condamnation. La grande majorité des mineurs sont incarcérés dans des prisons en Israël.

Les atteintes graves à l'intégrité physique et psychologique de ces enfants sont rendues possibles par le fait que les détenus palestiniens doivent affronter seuls leurs interrogateurs.

Dans la majorité des cas, les victimes ne portent pas plainte par peur des représailles et parce qu'elles savent cette démarche inutile.

www.acatfrance.fr, septembre 2010.

Chine : un enfant unique ou deux ?

Depuis 30 ans, le Parti imposait aux familles une stricte limitation des naissances. Mais la perspective d'un vieillissement accentué de la population fait bouger les mentalités.

Hu Angang, directeur du centre de recherches sur la conjoncture nationale de l'Académie chinoise des Sciences, affirme que «les ressources actuelles permettent d'envisager

un ajustement de la politique démographique, grâce à l'essor des sciences et techniques de la production». Il estime que, depuis le début du siècle, «la société chinoise est confrontée à un double défi : une diminution accélérée du nombre de jeunes et une accélération du vieillissement. Les mesures démographiques qui visaient à empêcher une expansion trop rapide de la population ne sont plus en adéquation avec la réalité sociale».

Tian Xueyuan, figure marquante du clan conservateur et un des architectes de la politique de planning familial, propose d'autoriser, dans toute la Chine en zone urbaine comme en zone rurale, les parents nés eux-mêmes enfants uniques à avoir deux enfants, y compris les couples dont un seul membre est enfant unique.

L'organisation du 6^{ème} recensement national va avoir lieu en novembre 2010. «Dans toutes les régions de Chine, on va recenser les individus nés depuis l'an 2000. Cela doit préparer un ajustement de la politique démographique pour le 12^{ème} plan quinquennal qui débutera en 2011», fait remarquer Yi Fuxian, obstétricien vivant aux Etats-Unis. «Ce recensement entraînera forcément un bouleversement de la politique démographique», ajoute-t-il.

D'après «Courrier international», n°1027, 14 juillet 2010.

Chine : manque de femmes

Hormis le vieillissement de la population, la politique de l'enfant unique a eu une autre conséquence en Chine : le ratio hommes-femmes est l'un des plus déséquilibrés au monde. Ainsi, en 2005, on comptait 106,8 hommes pour 100 femmes dans le pays. Ces chiffres traduisent la préférence marquée des parents pour le fils qui perpétue la lignée familiale et les prend en charge pour leur vieillesse.

Diverses campagnes contre la discrimination des filles – notamment contre la pratique des avortements sélectifs – ont été lancées par les autorités depuis les années 1990. Dans certaines régions, les familles bénéficient d'aides financières ou sont exonérées des frais de scolarité pour leurs filles. Le recensement qui débutera en novembre prochain dans tout le pays permettra de savoir si ces différents programmes ont réussi à combler le déficit de la population féminine.

D'après «Courrier international», n°1027, 14 juillet 2010.

Agenda

FILMS

«LES MAINS EN L'AIR»

de Romain Goupil avec Valeria Bruni Tedeschi, Hippolyte Girardot, Linda Douaeva

Long-métrage français - Durée : 1h30 - 2009

22 mars 2007, Milana se souvient de ce qui lui est arrivé, il y a soixante ans... En 2009, Milana, d'origine tchétchène, est élève en classe de CM2 à Paris. Ses copains, sa bande, ce sont Blaise, Alice, Claudio, Ali et Youssef. Mais un jour Youssef, qui n'a pas de papiers, est expulsé. Puis, c'est au tour de Milana d'être menacée. Se sentant alors en danger, les enfants décident de réagir. Ils prêtent serment de toujours rester ensemble et organisent un complot pour sauver Milana...

«BLACK DIAMOND»

de Pascale Lamche, documentaire français - 1 h 40 - 2009

Le culte du foot-ball et son rôle d'ascenseur social fait de nombreuses victimes en Afrique : le trafic de jeunes garçons promis à de grands clubs et à de belles carrières est très lucratif. Les familles s'endettent et les enfants sont abandonnés, pris au piège des réseaux. Le film dénonce cette nouvelle traite négrière.

«BENDA BILILI»

de Renaud Barret et Florent de la Tullaye, documentaire français - 1 h 25 - 2009

Ricky, le meneur du groupe à la belle voix mélancolique, a un rêve : faire de Staff Benda Bilili («au-delà des apparences» en français) le meilleur orchestre de Kinshasa et du Congo. Roger, enfant des rues, désire plus que tout rejoindre ces stars du ghetto qui jouent dans la rue sur des fauteuils roulants customisés façon Mad Max. Ensemble, pendant 5 ans, ils déjouent les pièges de la rue et trouvent dans la musique la force d'espérer, jusqu'à leur triomphe dans les festivals du monde entier.

«MIRAL»

de Julian Schnabel, comédie dramatique française --Durée 1 h 50 - 2009

Quatre portraits de Palestiniennes qui couvrent un demi-siècle de guerre. L'une d'elle est une fillette orpheline de mère, amenée en 1978 par son père à Dar Al Tifel, pensionnat pour enfants palestiniens, fondé en 1948. Adolescente, la jeune fille doit choisir entre aider son pays par l'engagement politique ou par l'éducation. Un dilemme illustré par le réalisateur du film «Le scaphandre et le papillon».

«MIEL»

du réalisateur Turc Semih Kaplanoglu. Ce film fait partie d'une trilogie, après «Œuf» et «Lait»

Dans Miel, Yusuf, le héros inspiré de la vie du réalisateur, a 6 ans, et vit avec ses parents dans la campagne d'Anatolie. Le métier de son père, apiculteur, suscite en lui une admiration dévote. A l'aise dans les majestueuses forêts magiques avec le prospecteur de ruches noires, il perd ses moyens, bégaye en classe, reste mutique avec sa mère. La mort accidentelle de son père le plonge dans un désarroi.

LIVRES

«LE BRUIT DES OS QUI CRAQUENT»,

de Suzanne Lebeau - Editions Théâtrales-Jeunesse - 2008

Cette pièce de théâtre d'une heure a été transposée pour France Culture le 26 juin 2010 – En tournée au Québec

Parcours réaliste de trois personnages imaginaires : Elikia, 13 ans, Joseph, 8 ans et Angelina. Les deux premiers sont des enfants-soldats enrôlés par des rebelles dans un pays en guerre civile, le troisième, une infirmière qui recueille les deux gamins après leur fuite.

Bouleversant, le texte alterne les témoignages de chacun.

«A VENDRE MARIANA, 15 ANS»

De Iana Matei – Oh Editions

«Mariana, Florina, Elena ont entre 15 et 16 ans et travaillent comme esclaves sexuelles. C'est à peu près tout ce que je sais

d'elles, mais cela me suffit amplement : je dois sauver ces filles», dit Iana Matei, qui nous livre ici avec force son combat pour sauver ces jeunes filles et leur redonner un avenir. Elle nous ouvre les yeux sur l'effroyable trafic d'êtres humains qui gangrène l'Europe d'aujourd'hui.

Iana Matei a été élue «Européenne de l'année 2010» (voir article page 9).

«LE LIVRE NOIR DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE»

Ouvrage dirigé par Patrick Ben Soussan, Editions Lattès.

Les bébés sont-ils violents ? Où la violence prend-elle sa source ? Et qu'en est-il de ces violences très précoces qui sont faites aux bébés, aux très jeunes enfants mais aussi à leurs parents. Ce livre prône une prévention opportune, prévenante, qui grâce aux médiations qu'elle propose (accompagnement aux soins, au jeu, à l'éveil, dans une écoute et le respect de l'histoire trans-générationnelle et des besoins de chacun), aboutit à la reconnaissance réciproque et asymétrique de chaque membre de la relation. Très critique pour la politique gouvernementale en matière de petite enfance.

DOCUMENTATION

«LES ENFANTS SOLDATS EN DROIT INTERNATIONAL»

de Magali Maystre, Perspectives Internationales n° 30 - CERDIN PARIS I - Editions Pedone, janvier 2010 - 23 €

Une revue complète et exhaustive de la problématique contemporaine au regard du droit international humanitaire et du droit international pénal concernant les enfants soldats.

Après un état des lieux édifiant sur la situation des enfants soldats dans le monde, illustré de nombreux exemples, l'auteure fait une revue des grands textes internationaux sur le sujet. Convention de Genève et ses deux protocoles additionnels, Convention des Droits de l'enfant et son protocole additionnel, Charte africaine des droits et du bien être, Convention 182 de l'Organisation internationale du travail.

Elle pose les questions du droit international vis-à-vis des enfants, comme combattants, comme mis hors de combat, comme prisonniers de la partie adverse.

En termes de droits, comment doit être envisagée la responsabilité des enfants soldats vis-à-vis des crimes internationaux.

Enfant bourreau ? Un enfant peut-il être tenu pour responsable pénal pour des crimes internationaux ? Magali Maystre détaille la jurisprudence établie par les tribunaux spéciaux pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et pour la Sierra Léone (TSSL) et les conséquences pour le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Enfant victime ? Dans son dernier paragraphe, l'auteure détaille le crime de guerre de conscription, enrôlement ou participation active aux hostilités d'enfants de moins de 15 ans. Elle analyse le rôle de la CPI dans la poursuite et l'inculpation d'auteurs de ces crimes. Elle montre que ces crimes peuvent être aussi qualifiés de crimes contre l'humanité et qu'il est possible de prononcer des doubles inculpations. Elle montre aussi que, au vu des conditions dans lesquelles se trouvent les enfants dans les camps d'entraînement, il est légitime de considérer que le

recrutement et l'utilisation d'enfants soldat est qualifiable de crime d'esclavage.

Au cours de la lecture de cet ouvrage, on trouvera éclaircies des questions portant sur la responsabilité des acteurs des conflits. Engagement volontaire ou forcé ? Participation directe ou active au conflit ? Et dans le cas où il n'y a pas de conflit, quid des «écoles» militaires ? Pourquoi certains textes internationaux sont-ils si timorés ? Quelles responsabilités pour les enfants entre 15 et 18 ans qui ont commis des crimes de guerre ?

Elle plaide pour un renforcement des textes, une volonté affichée de la CPI de condamner fortement le crime de conscription, enrôlement, utilisation d'enfant de moins de 15 ans, et milite pour l'élévation de cet âge à 18 ans.

EVENEMENT

ANNONCE DEI FRANCE

La section française de «Défense des Enfants International» (DEI) organise sa journée d'étude annuelle qui se tiendra le samedi 20 novembre 2010 à Paris sur le thème : «L'intérêt supérieur de l'enfant en questions».

Nous souhaitons réfléchir avec vous, de façon très pragmatique dans différents domaines de vie des enfants, à la façon concrète d'éviter au mieux les dérives actuellement constatées dans l'utilisation de ce principe fondamental de la Convention internationale sur les droits de l'enfant. DEI-France a avancé quelques propositions à ce sujet et nous désirons évaluer avec vous leur pertinence ou proposer d'autres approches.

Pour plus de renseignements, voir le site de DEI.

Sophie Graillet, Secrétaire générale de DEI-France - www.dei-france.org

Page spéciale sur le thème de l'intérêt supérieur :

http://www.dei-france.org/index_%20interet_sup_enfant.html

la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international - Commission enfants
76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.